



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Aquitaine

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2020 - 31/12/2020
Version	2020.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	17/06/2021

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP072
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Aquitaine
Période de programmation	2014 - 2020
Version	15.0
Numéro de la décision	C(2020)608
Date de la décision	03/02/2020
Autorité de gestion	Région Nouvelle-Aquitaine
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	48
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	49
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	49
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	52
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	53
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	53
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	53
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	54
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	56
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	57
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	57
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	58
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	59
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	59
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	63
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	64
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	64
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	64
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	65
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	66

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	69
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	70
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	71
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	72
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	74
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	75
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	87
Annexe II	88
Documents	98

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,18	29,14	0,62
	2014-2019			0,18	29,14	
	2014-2018			0,14	22,66	
	2014-2017			0,06	9,71	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020					4,00
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	10,13	119,84	10,60	125,40	8,45	
	2014-2019	7,53	89,08	8,15	96,42		
	2014-2018	5,28	62,46	5,76	68,14		
	2014-2017	6,54	77,37	3,65	43,18		
	2014-2016	4,00	47,32	0,93	11,00		
	2014-2015	2,70	31,94	0,53	6,27		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 435 274,08	68,19	1 843 983,13	36,60	5 037 783,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	158 942 352,55	122,21	99 983 009,36	76,87	130 059 835,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 657 181,79	99,40	2 633 041,78	71,56	3 679 245,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 397 237,85	98,66	0,00	0,00	1 416 226,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	167 432 046,27	119,43	104 460 034,27	74,51	140 193 089,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2020	4,02	72,33	4,02	72,33	5,56
		2014-2019	3,32	59,73	3,32	59,73	
		2014-2018	2,58	46,42	2,58	46,42	
		2014-2017	4,69	84,38	2,01	36,16	
		2014-2016	3,98	71,61	1,14	20,51	
		2014-2015	1,18	21,23	0,64	11,51	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	50 631 512,43	104,07	36 863 835,56	75,77	48 650 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	50 631 512,43	104,07	36 863 835,56	75,77	48 650 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2020	0,63	38,86	0,26	16,04	1,62
		2014-2019	0,54	33,31	0,26	16,04	
		2014-2018	0,40	24,67	0,21	12,95	
		2014-2017	0,49	30,23	0,26	16,04	
		2014-2016	0,20	12,34	0,01	0,62	
		2014-2015	0,02	1,23			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 930 734,21	69,13	4 578 988,88	64,20	7 132 075,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	35 073 587,25	78,40	25 290 742,14	56,53	44 735 849,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	40 004 321,46	77,13	29 869 731,02	57,59	51 867 924,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2020			10,01	62,97	15,90
		2014-2019			9,13	57,44	
		2014-2018			5,87	36,93	
		2014-2017			4,56	28,69	
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2020			6,52	40,86	15,96
		2014-2019			11,81	74,01	
		2014-2018			7,88	49,38	
		2014-2017			0,27	1,69	
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2020			10,77	67,50	15,96
		2014-2019			19,38	121,45	
		2014-2018			12,35	77,40	
		2014-2017			12,68	79,47	
		2014-2016			9,13	57,22	
		2014-2015			9,13	57,22	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	29 212 888,72	97,53	15 572 824,62	51,99	29 951 887,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	54 181 905,57	96,57	34 293 276,51	61,12	56 108 451,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	110 447 098,98	133,14	66 686 743,71	80,39	82 955 767,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	373 045 135,25	106,12	372 974 401,98	106,10	351 527 229,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	566 887 028,52	108,90	489 527 246,82	94,04	520 543 334,00

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2020					0,53
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	9 258 859,55	63,65	4 762 821,01	32,74	14 547 170,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	9 258 859,55	63,65	4 762 821,01	32,74	14 547 170,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
% des terres forestières reboisées au travers du TO 8.4 (hectares)		2014-2020			5,12	99,61	5,14
		2014-2019			4,96	96,50	
		2014-2018			4,49	87,35	
		2014-2017			4,24	82,49	
		2014-2016			1,40	27,24	
		2014-2015			1,00	19,46	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	160 941 444,06	103,64	129 726 171,84	83,54	155 283 018,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	160 941 444,06	103,64	129 726 171,84	83,54	155 283 018,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2020					25,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	526 099,37	16,78	1 100 968,30	35,11	3 135 849,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	526 099,37	16,78	1 100 968,30	35,11	3 135 849,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2020					130,00
		2014-2019					
		2014-2018			26,00	20,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2020					30,34
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			112,29	156,60	71,70
		2014-2019			112,29	156,60	
		2014-2018			112,29	156,60	
		2014-2017			112,29	156,60	
		2014-2016			112,29	156,60	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	16 502 332,74	29,97	6 356 746,15	11,54	55 069 323,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	21 642 272,37	45,18	15 961 402,69	33,32	47 901 377,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	38 144 605,11	37,04	22 318 148,84	21,67	102 970 700,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Eléments introductifs

L'année 2020 est la septième et dernière année effective de la programmation 2014-2020. Cependant, il doit être précisé que cette programmation va être prorogée de deux ans et ce, au titre des années dites de transition 2021 et 2022. Elles ont été définies par le Règlement (UE) 2020/2220 du 23 décembre 2020 établissant ces dispositions transitoires.

En 2020, le retard de programmation des premières années de réalisation du Programme de Développement Rural (PDR) Aquitaine a été résorbé avec un taux de programmation général de 99,5 % de la maquette globale, un taux d'engagement de 98,4% et un taux de paiement de 74,3%.

En ce qui concerne les dispositifs LEADER et de développement rural, plus complexes dans leur mise en œuvre et lancés tardivement, ces derniers accusaient encore un retard important en 2019 mais celui-ci commençait à se résorber avec une courbe des paiements en nette hausse.

En 2020, le rythme d'engagement et de paiement est en forte accélération en particulier pour le programme LEADER, l'une des explications demeure dans la décision de l'Autorité de gestion de mettre en place d'importants moyens humains et financiers comme par exemple l'objectif de 32% de paiement fixé aux GAL au 31/12/2020 qui a ainsi permis d'accélérer le dépôt des demandes de paiement.

L'année 2020 a aussi été marquée par la pandémie liée au virus COVID-19. Les mesures prises par les autorités nationales relatives aux confinements successifs ont amené l'Autorité de Gestion à faire preuve de réactivité et d'adaptation.

La généralisation du télétravail des agents en charge du FEADER a été réalisée tout en maintenant la continuité de la gestion des dossiers et la poursuite des paiements.

A cette fin, une note d'instruction a été rédigée afin d'adapter et de simplifier les procédures tenant ainsi compte de l'état d'urgence sanitaire et de ses conséquences matérielles (interdiction des déplacements par décret en date du 16 mars 2020). Son champ d'application concernait uniquement les mesures HSI. Cette note a tenu compte des différentes évolutions et a donc été modifiée, complétée régulièrement (dernière version V1.4 du 26 juin 2020).

Des mesures dérogatoires visant à simplifier les procédures ont été prises aux différentes étapes du cycle de vie d'un dossier.

A titre d'exemple, des prorogations d'appels à projets ont été autorisées au cas par cas et si et seulement si la date de dépôt intervenait postérieurement au 16 mars 2020. La dématérialisation du dépôt de dossier et de l'accusé réception de recevabilité, ont été autorisés sous certaines conditions (envoi du dossier format papier au service instructeur dans les 3 mois suivants la fin du confinement).

Le décret du 29 octobre 2020 relatif au second confinement a quant à lui posé pour règle que "tout ce qui pouvait être télé-travaillé devait l'être".

Dès lors, l'absence de fondement juridique n'a pas permis de mettre en œuvre des dérogations pour les Visites Sur Place (VSP) ou dépôt des dossiers physiques, car l'interprétation a contrario du principe édicté par le décret induit qu'il est question en l'espèce d'actions non télé-travaillables pouvant donc continuer.

Les activités de contrôles et de VSP ont ainsi été maintenues. Les mesures dérogatoires telles que les signatures numériques n'ont pas été reconduites.

Néanmoins, certaines pratiques pouvaient être activées et sont devenues des pratiques courantes autorisées comme l'envoi par mail de l'accusé réception.

Précisions sur les données quantitatives présentées dans le rapport de mise en œuvre portant sur l'année 2020 :

L'Autorité de gestion souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur plusieurs éléments :

- Conformément à la possibilité réglementaire introduite le 23 février 2018 dans le règlement n°215/2014 (règlement de mise en œuvre 216/2018), l'autorité de gestion continue à utiliser la nouvelle approche de comptabilisation des dossiers en intégrant les dossiers ayant reçu un premier paiement
- La disponibilité des données liées aux indicateurs RAMO dans les logiciels de gestion OSIRIS et ISIS est toujours incomplète notamment sur les dossiers 2014, 2015 et 2016. Aussi, cela a nécessité un important travail de reconstitution manuelle des données pour un nombre significatif de dossiers. Ce travail a pu générer quelques erreurs sans toutefois entacher la fiabilité des données constitutives du présent RAMO. Les données quantitatives (programmation, engagement, paiement) fournies dans cette section s'arrêtent au 31/12/2020. Elles peuvent parfois être complétées par des données 2021, identifiées en tant que telles, lorsque ces compléments permettent d'apporter quelques explications complémentaires sur les retards de mise en œuvre.
- Concernant la section 10 relative aux instruments financiers, Alter'NA étant géré à l'échelle Nouvelle-Aquitaine les montants concernant les coûts et frais de gestion sont globalisés par le FEI. Les montants présentés au point 17 ont été proratisés par rapport au poids que représente chaque PDR dans Alter'NA.
- Il est apparu que des erreurs dans le traitement des extractions des données surfaciques, avaient été commises dans l'établissement des précédents RAMO. Ces erreurs ont été corrigées par l'Autorité de gestion à l'occasion de l'établissement du RAMO 2020. Ainsi ces corrections ont entraîné une diminution des valeurs cibles T9 et T10 du tableau D de la section 11 dans le RAMO 2020 par rapport au RAMO 2019.

1. Etat d'avancement de la programmation 2014-2020 : années 2014, 2015 2016, 2017 2018, 2019 et 2020 :

La mise en œuvre des dispositifs du PDR Aquitaine sur le territoire a progressé de manière significative en 2020 (cf graphique FEADER engagé par priorité en fin de section 1.c).

En 2020, 34 TO étaient ouverts sur le PDR Aquitaine ce qui représente 614 443 644 M€ de FEADER programmés depuis le début de la programmation.

1.1 Etat d'avancement de la Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans

les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La priorité 1 est une priorité transversale que plusieurs dispositifs aquitains viennent impacter.

- **Domaine Prioritaire 1A - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales**

Ce domaine prioritaire concerne les mesures 1 et 16 activées dans le cadre du domaine prioritaire 1A (TO 1.2 et 16.1) et la mesure 16 activée dans le cadre du domaine prioritaire 1B (TO 16.1).

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2020

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2	2 950 000	6	1 142 750	27.3%	7	804 141	27.3%	0	0	0.0%
16.1.1	750 600	0	0	0.0%	2	420 914	56.1%	0	0	0.0%
TOTAL	3 700 600	6	1 142 750	30.9%	9	1 225 055	33.1%	0	0	0.0%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 6 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant de 1 142 750 € soit un taux de programmation de 30.9%.
- 9 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant de 1 225 055 € soit un taux d'engagement de 33.1%.
- 0 dossiers ont été payés en 2020 pour un montant de 0 € soit un taux de paiement de 0%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2	2 950 000	53	3 081 976	104.5%	49	2 320 210	78.7%	36	966 729	32.8%
16.1	750 600	4	740 536	98.7%	4	740 536	98.7%	0	0	0.0%
TOTAL	3 700 600	57	3 822 513	103.3%	53	3 060 746	82.7%	36	966 729	26.1%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **57 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation pour un montant de 3 822 513 € soit un taux de programmation de 103.3%.**
- **53 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 3 060 746 € soit un taux d'engagement de 82.7%.**
- **36 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 966 729 € soit un taux de paiement de 26.1%.**

TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information :

Ce dispositif a connu deux appels à projet dans la version initiale du dispositif du PDR Aquitaine. Les dossiers retenus au titre des appels à projets 2015 et 2016 correspondent à des actions d'information ou de démonstration sur l'ensemble des filières du territoire aquitain : viande, lait, fleurs et plantes, fruits et légumes, viticulture, palmipèdes gras, etc. Les projets retenus sont portés par des structures de développement agricoles, dont les chambres d'agriculture pour près d'1/3 des dossiers.

Les dossiers programmés ont pour public cible quasi exclusivement des agriculteurs. Dans 30% des cas, les actions sont ouvertes à des techniciens agricoles ou autres acteurs de la filière.

Plus de la moitié des actions concerne la préservation de l'environnement en publiant des informations sur des données techniques pour accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus durables. ¼ des actions de diffusion ou d'information portent sur des données technico-économiques d'une filière et ¼ porte sur des aspects techniques autres que strictement environnemental (souvent des aspects d'innovation en agriculture).

La moitié des actions programmées consiste en la publication de brochures papier, de publications sur internet, etc. L'autre moitié concerne des actions de démonstration avec réunion sur le terrain en condition de production. Plus particulièrement 4 actions concernent de l'achat d'espace dans la presse pour communiquer sur une pratique particulière et 10 actions concernent des réunions en salle du type « table ronde ».

Le type d'opération 1.2 a été modifié fin 2016 puis fin 2020 de façon à harmoniser ce dispositif à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, la Région est le seul co-financeur de ce type d'opération.

Un AAP a été lancé en 2018 avec pour objectif de mettre en place des systèmes de production plus performants et durables, de renforcer les synergies entre acteurs, de consolider le système de recherche-innovation et d'assurer le maintien de l'élevage. Au vu des problématiques et enjeux identifier la Région a défini 4 axes de travail :

- Développer la compétitivité des filières en favorisant la diffusion des innovations auprès des professionnels
- Favoriser l'autonomie alimentaire dans les élevages
- Réduire la quantité d'intrants utilisés
- Garantir la biosécurité pour éviter les épizooties et les pertes économiques qui en découlent.

Cet appel à projet a permis à des bénéficiaires de déposer des dossiers pluriannuels se déroulant sur les

années 2018 et 2019.

En 2020, un nouvel AAP couvrant la période 2020-2021 a été lancé.

Afin d'être en cohérence avec l'ambition n° 2 « Accélérer et accompagner la transition agroécologique » de la feuille de route Transition énergétique et écologique Néo Terra portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, les objectifs globaux de ce nouvel AAP ont été réorientés :

- la sortie des pesticides,
- le bien-être et la bientraitance animale,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'atténuation du changement climatique.

Cela a aussi impliqué l'adaptation de la grille de sélection qui s'avère être fortement dépendante de la pertinence de l'action proposée par rapport aux objectifs et résultats attendus pour cet appel à projets.

Ainsi, tous les projets doivent dorénavant de manière systématique, présenter un caractère collectif et répondre aux objectifs portés par Néo Terra.

Le lancement de cet AAP a été concomitant aux mesures de confinement liées à la pandémie COVID19.

Dès lors, des adaptations ont dû être réalisées.

Dans le cadre de sa gestion, une modification de l'article 5 relative aux modalités de dépôt et d'instruction a été effectuée.

Il est à noter d'ores et déjà que des actions prévues initialement dans les demandes d'aide ont pu être impactées : par exemple, la réalisation physique de certaines d'entre elles comme les modalités pratiques de diffusion des connaissances avec le passage du "présentiel" au virtuel.

La Région, a également voulu inscrire dans un Pacte d'ambition régionale signé entre la Région, l'Etat et les professionnels agricoles des objectifs pluriannuels en matière de développement de l'agriculture biologique, d'approvisionnement local, d'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et des organisations qui les appuient. Ce pacte est la continuité du Programme national Ambition Bio. Ce pacte fixe les objectifs suivants :

- Développer les surfaces en agriculture biologique pour atteindre 10 % de la SAU régionale en Bio à l'horizon 2020 ;
- Développer le chiffre d'affaire pour atteindre 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaire bio à l'horizon 2020 ;
- Améliorer l'organisation des filières et aller vers une juste répartition de la valeur ajoutée ;
- Favoriser le développement du bio dans la restauration hors domicile et sur les marchés locaux, et notamment atteindre, en 2020, un taux de 20% de produits bio dans les cantines des lycées ;
- Apporter clarté et visibilité dans les soutiens publics.

Un bilan relatif aux objectifs énumérés ci-dessus a été réalisé et présenté au cours du premier trimestre 2021.

Entre 2017 et 2020, c'est une augmentation de 31% relative au développement des SAU (surfaces agricoles utiles) régionale en Bio qui est constatée sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, la moyenne française étant de + 28%.

Ainsi, en 2020, les surfaces en agriculture biologique atteignent 8,2% des SAU pour un objectif visé de 10% et le nombre d'exploitations en AB (agriculture biologique) progresse de 32% durant la même période (contre 25% en France) représentant alors 11% des exploitations en Nouvelle-Aquitaine.

A cela s'ajoute, une nette augmentation de la conversion en AB dans la région : + de 17% contre 11% en France.

Quant au chiffre d'affaire bio qui devait être de 1,2 milliard d'euros en 2020, il a été dépassé pour atteindre 1,9 milliard d'euros.

Ce pacte représente en 2020 un montant de 37,5 millions d'euros de FEADER sur un montant total de 51,8 millions d'euros soit 23% du budget global de la Région et du FEADER.

Les objectifs d'accompagner, faciliter, développer l'agriculture biologique, de diffuser les produits issus de cette dernière sont alors atteints démontrant la pertinence de ce pacte et l'efficacité du soutien des différents acteurs publics.

En 2021, la prévision est d'arriver à 40,6 millions d'euros de FEADER pour à la fois atteindre les objectifs initiaux mais aussi mettre en œuvre des nouvelles actions :

- Accompagnement spécialisé aux conseils collectifs viticulture,
- Focus sur les filières pour une meilleure orientation des soutiens,
- Réseau des conseillers viti,
- Développement de site web pour la conversion AB

Plusieurs arguments amènent dès lors ce programme à être prolongé pour les années 2021 et 2022 :

- Se fixer des objectifs partagés et se donner les moyens pour les atteindre,
- Réaffirmer l'engagement Etat-Région à soutenir la filière pendant la transition,
- Réaffirmer la nécessaire collaboration entre partenaires pour atteindre les objectifs fixés,
- Donner de la visibilité aux professionnels dans les soutiens publics,
- Apporter de la cohérence à l'action publique.

Les objectifs sont donc revus à la hausse pour les années 2021 et 2022 :

- 11% des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) de la Nouvelle-Aquitaine en Agriculture Biologique,
- 15% des exploitations en Agriculture Biologique (AB),
- 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaire Agriculture Biologique (AB),
- 20% de produits Agriculture Biologique (AB).

A ce jour, l'AAP 2020-2021 concerne pour le PDR Aquitaine :

- 4 dossiers programmés hors BIO pour un montant de 658 029,91 €

Il s'agit par exemple d'actions de diffusion de résultats techniques ou d'expérimentations sur les filières

viticole, fruits et légumes auprès de professionnels ou d'un public large.

Pour la mesure 16, un appel à projet a été lancé en juin 2018 et clôturé fin août 2018 : 23 projets PEI ont candidaté. 8 ont été retenus permettant la coopération de près de 110 structures ou acteurs sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. 4 projets ont été programmés sur le PDR Aquitaine pour 740 536 € de FEADER ce qui représente 98% de la maquette. Il n'y a pas eu de nouvel appel à projets lancé en 2019 et 2020. La raison tient à la fois à un dispositif dont l'instruction et le paiement (des frais salariaux notamment) sont peu aisés à mettre en oeuvre et à des projets s'étalant sur 2 à 3 ans.

Le dispositif de coopération en faveur des circuits courts (TO 16.4 fléché sur DP 3A) a été fermé lors de la modification stratégique du PDR Aquitaine en 2019. L'Autorité de gestion a choisi de lancer des appels à projets hors FEADER pour permettre de financer les projets sur cette thématique dans des délais plus restreints.

- ***Domaine Prioritaire 1B - Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement***

Cf. éléments ci-dessus (1A)

1.2 Etat d'avancement de la Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité concerne les mesures 1, 4, 6, 8 et 16, soit 13 TO : 1.2 ; 4.1.A (4.1.1) ; 4.1.B 4.1.C (4.1.3); 4.1 D ; 4.1.E, 4.1.7, 4.2.A ; 4.3.B (4.3.2) ; 8.6.B (8.6.2) ; 16.1 dans le cadre du domaine prioritaire 2A et les TO 6.1.A (6.1.1), 6.1.B dans le cadre du domaine prioritaire 2B.

La modification stratégique de décembre 2017 a permis à l'Autorité de gestion de fermer plusieurs dispositifs :

- 4.1.B Investissements en agriculture biologique pour les cultures pérennes : qui n'a pas été ouvert durant la période de programmation
- 8.6.A Amélioration des peuplements populicoles : qui n'a pas été ouvert durant la période de programmation
- 16.2 et 16.7 Coopération : regroupés au sein du TO 16.1 PEI qui n'ont pas été ouverts durant la période de programmation
- 6.1 B Prêts bonifiés : fermé dans le cadre de la modification du cadre national mais pour lequel des dossiers ont été engagés et payés de 2014 à 2016.

- ***Domaine Prioritaire 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification***

*agricole***Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2020**

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2	2 950 000	6	1 142 750	27.3%	7	804 141	27.3%	0	0	0.0%
4.1.1.	29 017 002	388	5 703 597	19.7%	388	5 703 597	19.7%	449	4 136 289	14.3%
4.1.3.	7 080 000	87	1 377 282	8.3%	98	589 935	8.3%	206	1 088 645	15.4%
4.1.7	1 973 000	359	6 136	0.6%	379	10 923	0.6%	107	446 937	22.7%
4.1.8	7 200 000	0	0	0.0%	0	0	0.0%	0	0	0.0%
4.1.D	4 066 597	0	0	0.0%	0	0	0.0%	0	0	0.0%
4.1.E	1 380 000	51	298 712	24.4%	57	336 997	24.4%	71	260 951	18.9%
4.2.1.	1 885 194	0	0	0.0%	0	0	0.0%	25	162 246	8.6%
4.2.3	1 400 000	0	0	0.0%	0	0	0.0%	0	0	0.0%
4.3.2.	2 250 000	16	265 875	11.8%	16	265 875	11.8%	20	326 331	14.5%
8.6.2.	1 950 000	18	463 294	23.8%	18	463 294	23.8%	5	132 500	6.8%
16.1.1	750 600	0	0	56.1%	2	420 914	56.1%	0	0	0.0%
TOTAL	61 902 392	874	8 477 835	13.7%	965	8 595 677	13.9%	883	6 553 899	10.6%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 874 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant de 8 477 835 € soit un taux de programmation de 13.7%.
- 965 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant de 8 595 677 € soit un taux d'engagement de 13.9%.
- 883 dossiers ont été payés en 2020 pour un montant de 6 553 899 € soit un taux de paiement de 10.6%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2	2 950 000	53	3 081 976	104.5%	49	2 320 210	78.7%	36	966 729	32.8%
4.1.1.	29 017 002	3 664	29 228 937	100.7%	3 466	27 969 080	96.4%	1 879	19 615 488	67.6%
4.1.3.	7 080 000	762	7 361 021	104.0%	762	7 158 938	101.1%	495	4 838 595	68.3%
4.1.7	1 973 000	1 418	1 166 480	59.1%	1 418	1 166 480	59.1%	168	734 952	37.3%
4.1.8	7 200 000	0	0	0.0%	0	0	0.0%	0	0	0.0%
4.1.D	4 066 597	51	4 604 536	113.2%	51	4 604 536	113.2%	51	4 604 536	113.2%
4.1.E	1 380 000	185	1 192 807	86.4%	178	1 151 348	83.4%	128	804 361	58.3%
4.2.1.	1 885 194	203	1 947 167	103.3%	171	1 885 194	100.0%	138	1 508 041	80.0%
4.2.3	1 400 000	0	0	0.0%	0	0	0.0%	0	0	0.0%
4.3.2.	2 250 000	124	2 059 741	91.5%	124	1 960 476	87.1%	67	696 203	30.9%
8.6.2.	1 950 000	82	1 938 412	99.4%	82	1 938 306	99.4%	60	1 395 512	71.6%
16.1.1	750 600	4	740 536	98.7%	4	740 536	98.7%	0	0	0.0%
TOTAL	61 902 392	6 546	53 321 613	86.1%	6 311	50 895 103	82.2%	3 022	35 164 417	56.8%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **6546 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation pour un montant de 53 321 613 € soit un taux de programmation de 86.1%.**
- **6311 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 50 895 103 € soit un taux d'engagement de 82.2%.**
- **3022 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 35 164**

417 € soit un taux de paiement de 56.8%.

TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information, a été lancé en 2015 :

Cf. éléments ci-dessus (DP 1A)

TO 4.1.A - Plan de compétitivité et d'adaptation en agriculture (AREA -agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine) – TO 4.1.1 Plan de modernisation des élevages :

Durant la période de transition, le TO 4.1.A correspondait à deux dispositifs distincts (Plan Végétal Environnement et Plan de Modernisation des Bâtiments d'Exploitations) correspondant à la typologie de mesures de la réglementation 2007-2013.

De 2014 à 2016, le TO 4.1.A sur le territoire du PDR Aquitaine englobait les projets des secteurs élevage et végétal.

En 2017, suite à la fusion des Régions, ce TO a été harmonisé sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et renommé "Plan de modernisation des Elevages" dissociant comme sur la période 2007-2013 les dispositifs élevage et végétal.

L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE). L'objectif est de favoriser les investissements liés à la performance économique et la durabilité du secteur de l'élevage grâce à la modernisation des bâtiments et des équipements, la diminution de la consommation énergétique, l'autonomie alimentaire, l'amélioration des conditions de travail des exploitants, le bien-être des animaux, les conditions d'hygiène et la gestion des effluents.

En Nouvelle-Aquitaine, deux appels à projets se sont succédé. Le premier d'octobre 2018 à mai 2019 (857 dossiers déposés dont 822 sélectionnés) puis de juillet à août 2019 (325 dossiers déposés dont 315 sélectionnés) soit en totalité 1137 dossiers.

En 2020, le nouvel appel à projets comprend 3 périodes débutant le 29 janvier et prenant fin le 15 septembre et se présentant comme suit :

Période 1 : du 29 janvier au 15 mai

Période 2 : du 16 mai au 15 juillet

Période 3 : du 16 juillet au 15 septembre

Cet AAP s'intègre pleinement dans l'ambition portée par Neoterra, feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine visant à accélérer la transition énergétique et écologique de notre territoire.

A cette fin, ce dispositif s'oriente entre autres sur des thématiques comme le bien-être animal, les circuits courts ou encore la certification BIO...

En l'espèce, la grille de sélection a été revue pour s'adapter à ces différents objectifs.

L'ex-Aquitaine représente en 2020, 388 dossiers programmés pour un montant FEADER de 5 703 597 €.

On peut constater une bonne représentativité des 14 filières d'élevage de la Nouvelle-Aquitaine (43% bovin viande et 10% lait, 32% avicole, 14 % ovin viande et lait) ainsi que des objectifs atteints sur les priorités de structuration, d'accompagnement des Nouveaux installés (46% des projets et 33% pour les JA). L'accent mis sur les critères de sélection entrant dans une démarche environnementale permet de financer 50% dossiers en certification environnementale et 10% en bio.

TO 4.1.A - Plan de compétitivité et d'adaptation en agriculture (AREA -agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine) – TO 4.1.7 Plan végétal environnement :

L'opération 4.1.7 Plan végétal environnement est aussi inscrite dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) et a été créée lors de la modification de fin 2016, harmonisant ainsi les dispositifs des 3 ex territoires régionaux.

La grille de sélection a été modifiée entre 2018 et 2019 pour prendre en compte les enjeux eau aussi bien en termes de qualité et que de quantité, de plus en plus prégnants dans la Région. Le choix a été fait de prioriser les investissements sur ces zones particulièrement sensibles identifiées par les Agences de l'Eau.

Cette modification a également permis d'intégrer les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires souhaités par la Région à travers la feuille de route Neoterra.

Afin d'être en cohérence avec cet objectif, le choix a été fait de simplifier les catégories d'investissements en classant ces derniers par thématique et ce, tout en intégrant du matériel plus performant.

En Nouvelle-Aquitaine, ce dispositif fonctionne en appel à projets à cheval sur deux années. Le premier d'octobre 2018 à mai 2019 (857 dossiers déposés dont 822 sélectionnés) puis de juillet à août 2019 (325 dossiers déposés dont 315 sélectionnés) soit en totalité 1137 dossiers.

L'AAP lancé en 2019-2020 comprenait initialement 2 périodes mais en raison de la pandémie et du 1er confinement, 2 périodes ont été ajoutées pour ne pas pénaliser les futurs demandeurs. Il a débuté le 9 décembre 2019 et a pris fin au 30 septembre 2020 :

- période 1 : 9 décembre 2019 au 9 février 2020
- période 2 : 1er mars 2020 au 31 mai 2020
- période 3 : 1er juin 2020 au 31 juillet 2020
- période 4 : 1er septembre 2020 au 30 septembre 2020

La nouveauté de cet AAP demeure dans l'ajout du matériel d'occasion uniquement pour certains types d'investissements comme les bineuses, les broyeurs ou trieurs... Ce choix résulte des constatations suivantes.

Dans un premier temps, l'utilisation de ce type de matériel a un coût moindre tant pour le bénéficiaire que pour la collectivité.

De plus, il s'inscrit dans une démarche de développement durable puisqu'il permet de continuer à utiliser un matériel déjà existant limitant la « surproduction » et la « surconsommation ».

Dans un second temps, ce type de matériel ne devient pas techniquement obsolète rapidement et ce tout en continuant à faciliter la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires répondant alors aux objectifs fixés

par Néo Terra comme cité plus haut.

Et il faut ajouter que la possibilité de financer du matériel d'occasion n'a pas d'impact sur l'objectif poursuivi aussi par ce dispositif qui est la baisse des intrants et l'amélioration de la qualité de l'eau. En l'espèce, seul l'entretien par méthode mécanique, désherbage automatique est concerné et ce afin de tenir compte de la réalité du terrain.

Il est à noter que ce dispositif est sur un rythme de croisière quant à l'instruction et à l'engagement.

En 2020, le nombre de dossiers pour les différentes périodes a été pour la région Nouvelle-Aquitaine sur les 3 PDR :

- période 1 : 339 dossiers reçus, 304 dossiers éligibles pour un montant total de 259 342,43 €
- période 2 : 186 dossiers reçus, 144 dossiers éligibles pour un montant total de 131 529, 92 €
- périodes 3 et 4 : 316 dossiers reçus, 308 éligibles pour un montant total de 402 280,94 €

TO 4.1.C (4.1.3) - Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA :

Ce dispositif vise à soutenir les projets collectifs d'acquisition de matériels agricoles via les CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole). Il est proposé depuis de nombreuses années sur le PDR Aquitaine et remporte un succès important et constant en nombre de projets.

Il est à souligner qu'il constitue au sein du PDR Aquitaine le seul dispositif s'appuyant sur ce caractère collectif et il est à noter par ailleurs qu'il s'agit d'une spécificité française soutenue par la Commission européenne.

Dès lors, cette coopération et cette mutualisation offre l'opportunité à un grand nombre d'agriculteurs d'acquérir du matériel plus performant techniquement tout en contribuant à la baisse des charges d'exploitation (en particulier pour celles et ceux s'installant).

En plus de ses aspects sociétaux et économiques, la montée en technicité facilitée par ce dispositif favorise alors la compétitivité ce qui fonde son intégration au PCAE outil phare de la politique agricole de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Autre avantage de ce dispositif, toutes les filières peuvent être concernées par celui-ci. Il est donc proposé depuis de nombreuses années sur le PDR Aquitaine et connaît un succès constant et important.

Les investissements éligibles ont peu évolué et on peut distinguer principalement les matériels ou les investissements collectifs environnementaux (végétal), les matériels liés à l'élevage et ceux spécifiques aux filières (en montagne).

Les principaux critères de sélection ont eux aussi peu évolué entre 2014 et 2020.

En 2017, suite à la fusion des Régions, l'aide aux CUMA a été harmonisée sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE). Un appel à projets Nouvelle-Aquitaine a été ouvert en 2019 avec 2 périodes de dépôt (23 janvier au 31 mars 2019 puis avril à juin 2019) avec 171 dossiers sélectionnés pour un montant d'aide publique de 3 066 353 € dont 1 800 175 € de FEADER.

En Aquitaine, en 2020 :

l'appel à projets comprend aussi 2 périodes réparties comme suit :

- période 1 : du 12 novembre 2019 au 31 janvier 2020

- période 2 : du 1er février 2020 au 30 avril 2020

87 dossiers ont été sélectionnés pour 1 377 282 € de FEADER, ce qui sur la période de programmation 2014-2020 représente 762 dossiers pour 7 361 021 € de FEADER.

Les 3 critères de sélection les plus utilisés ont été les pratiques agro-environnementales, la structuration et l'organisation des CUMA et enfin les Jeunes Agriculteurs ou les Nouveaux Installés.

Les logiciels Osiris étant opérationnels sur les dispositifs avant et après harmonisation, un bon rythme de paiement est en œuvre.

TO 4.1.D - Investissements dans les exploitations agricoles: serres fruits et légumes et horticoles :

Ce dispositif vise à accompagner la compétitivité des exploitations agricoles en soutenant le développement du parc de serres Fruits et Légumes et des serres horticoles. Il était dans ses principes (éligibilité, sélection des projets) largement calé avec le dispositif national de FranceAgrimer. Il n'a pas été reconduit à partir de 2017 dans le cadre du PDR pour des raisons de simplification administrative, eu égard au nombre de dossiers déposés annuellement et de la consommation intégrale de la maquette.

Depuis 2014, 51 dossiers ont été engagés représentant la totalité de la maquette allouée à ce dispositif soit 4 604 536 € de FEADER et ces 51 dossiers ont fait l'objet d'un paiement soit 4 604 536 € de FEADER (taux de 100%).

TO 4.1.E - Investissements dans les exploitations agricoles : mécanisation en montagne :

Ce dispositif soutient l'acquisition d'équipements spécifiques pour montagne indispensables à la pratique de ce type d'agriculture et ce dans un objectif d'amélioration des conditions de travail et de réduction de la pénibilité et de la dangerosité du travail sur pentes.

Ce dispositif a été rediscuté en 2017 avec les partenaires professionnels et les financeurs afin de redéfinir les équipements spécifiques adaptés Haute Montagne et ceux adaptés Moyenne Montagne. Les assiettes éligibles et le scoring des critères de sélection ont été légèrement adaptés, sans modification des orientations générales.

La mise en œuvre de ce dispositif fonctionne désormais à un rythme normal. En 2019, 51 dossiers ont été déposés sur les 2 périodes. Après 3 comités de sélection, 43 dossiers ont été sélectionnés pour 315 132 €.

En 2020, 37 dossiers ont été déposés sur 2 périodes. Suite aux Comités de sélection, 35 dossiers ont été sélectionnés pour 228 066 € de FEADER.

Les critères de sélection ont été légèrement modifiés en 2020. Ils ciblent prioritairement les dossiers déposés par les JA/NI, les producteurs en Agriculture biologique, ainsi que le recours à la transhumance des troupeaux en estives.

Les paiements des dossiers se font au fil de l'eau du dépôt des demandes, et désormais en paiement associé

pour la part des aides Région.

Au total depuis 2015, 185 dossiers ont été programmés pour un montant total de FEADER de 1 192 807 €, représentant 86 % de la maquette totale. 178 dossiers ont été engagés pour 1 151 348 € de FEADER, représentant 83% de la maquette et 128 dossiers ont été payés pour 804 361 € de FEADER, représentant 58 % de la maquette.

TO 4.1.8 et 4.2 .3 Instruments financiers :

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en novembre 2018 un nouvel instrument financier pour favoriser l'accès au crédit du secteur agricole : le fonds Alter'NA. C'est un outil supplémentaire au service de la transition écologique. Il permettra au monde agricole d'investir dans des projets structurants tels que la création d'éco-serres en fruits et légumes, le développement des circuits courts et la création de valeur ajoutée au travers d'ateliers de transformation et de commercialisation à la ferme, la transformation des produits issus de l'agriculture biologique, etc. L'objectif est d'attribuer en 3 ou 4 ans 3000 prêts Alter'NA pour un portefeuille de prêts de 190 à 230 millions d'euros.

La Région intervient à l'échelle Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 30 millions d'euros dans ce fonds, dont 13,6 M€ de Feader (8,6 M€ sur le PDR Aquitaine, 3M€ sur le PDR Limousin et 2 M€ sur le PDR Poitou-Charentes).

2020 est la première année de mise en œuvre de ce fonds au bénéfice du secteur agricole et des entreprises agro-alimentaires. En Aquitaine ce sont au total 164 bénéficiaires finaux qui ont été soutenus pour un montant d'Equivalent Subvention Brute de 6 530 623 € représentant un montant d'investissement de 45 530 000 €.

TO 4.2.A - Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles dans les exploitations agricoles :

Ce dispositif soutient la diversification de l'activité agricole à travers la transformation et la commercialisation des produits et favorise ainsi des revenus complémentaires pour les exploitations.

Ce TO a été fermé en 2019, les projets sont désormais accompagnés sur fonds Région uniquement.

Sur la période 2014-2019, 171 dossiers ont été engagés pour un montant de 1 885 194 € de FEADER et 138 dossiers ont été payés pour un montant de 1 508 041 € de FEADER.

TO 4.3.B - Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière :

Le développement de la desserte forestière constitue un enjeu majeur pour faciliter l'exploitation et la gestion des massifs forestiers. L'objectif est d'améliorer l'approvisionnement de la filière aval afin de satisfaire les besoins en bois des entreprises locales de la transformation. Les investissements ont porté principalement sur la création de pistes et d'aires de stockage.

Il faut noter que cette mesure a fait l'objet en 2017 d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR. Cette mesure est aujourd'hui gérée en appel à projets.

Depuis le début de la programmation, 124 dossiers ont été programmés pour 2 059 741 € de FEADER (dont 124 engagés) soit 87,1% de la maquette. Les paiements ont démarré en avril 2018 depuis que l'outil

Osiris est fonctionnel : 67 dossiers ont été payés pour 696 209 € de FEADER.

Un appel à projet 2019 avec une date de dépôt au 31 juillet 2019 a été lancé afin de financer des travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers, des travaux de résorption des points noirs sur la voirie d'accès aux massifs ainsi que des études d'opportunité et d'impact écologique, économique et paysagère préalable. 12 dossiers ont été programmés pour 627 785 € de FEADER.

En 2020, 16 dossiers en Aquitaine ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé le 12 février 2020 avec un montant de 265 875, 61 € de FEADER. Ces dossiers correspondent à des places de dépôt, la création ou mise à gabarit de route forestière.

TO 8.6.B (8.6.2) - Investissements dans les techniques forestières (mécanisation) :

Les entreprises de mobilisation des bois occupent une place singulière au sein de la filière forêt bois : situées à l'interface entre sylviculture et industrie, elles constituent de fait un maillon essentiel pour garantir la qualité d'approvisionnement des entreprises de la transformation des bois.

En soutenant la mécanisation des entreprises prestataires de travaux forestiers (ETF) et des exploitants forestiers, le TO 8.6.B (Investissements dans les techniques forestières) a donc eu un double impact :

- en premier lieu, en aidant à la modernisation des équipements, elle a permis d'accroître la productivité et d'améliorer le niveau global des résultats des entreprises du secteur en les mettant en situation de mieux répondre aux demandes du marché,
- de manière plus globale, elle a participé au maintien de la compétitivité de l'ensemble de la filière forêt-bois en développant la mobilisation des bois par des techniques efficaces et respectueuses de l'environnement.

Les investissements ont porté principalement sur l'acquisition de machines d'abattage et de débardage.

L'engagement des crédits est conforme à la programmation. Le retard dans les paiements est pour partie imputable à la livraison de l'outil Osiris et des difficultés consécutives aux dossiers déposés par des crédits bailleurs.

En 2017, cette mesure a fait l'objet d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR.

Cette mesure comprend les investissements matériels suivants : le matériel d'exploitation forestière (abattage, débardage, dessouchage), le matériel de façonnage de bois, le matériel informatique embarqué, et logiciels et développement de logiciels, les animaux de débardage et leurs équipements.

En 2020, à titre d'exemple ce sont 10 machines qui ont l'objet d'aide FEADER pour un montant total de 238 500 € de FEADER.

Ainsi, depuis 2014, 82 dossiers ont été accompagnés et engagés pour un montant total de 1 938 412 € de FEADER soit 99,4 % de la maquette totale. 60 dossiers sont payés soit 1 395 512 € de FEADER (71,6%).

TO non lancés ou fermés :

TO 4.1.B - Investissements dans les exploitations agricoles en mode AB pour les cultures pérennes

Ce dispositif n'a pas été lancé pour la période de 2014-2017. Dans le cadre de la modification stratégique 2017, celui-ci a été supprimé.

TO 8.6.A - Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements populinicoles par l'élagage

Le TO 8.6.A avait été ouvert pour soutenir les investissements d'élagage peuplier. Compte tenu de la faible enveloppe de crédits prévue pour ce TO, de la priorisation nécessaire dans le lancement des dispositifs et des difficultés d'instrumentation, ce TO a été fermé en 2017 et financé hors PDR sur crédits régionaux.

TO 16.2 Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies

TO 16.7 - Partenariats public-privé pour des stratégies locales de développement forestier

Les difficultés d'instrumentation de l'outil OSIRIS ont nécessité une identification par l'Autorité de gestion de priorités. Compte tenu de l'enveloppe relativement faible prévue pour ces TO, il a été jugé opportun de fermer ces dispositifs.

Les crédits FEADER ainsi dégagés ont permis d'abonder la mesure 16.1 qui intègre le secteur forestier dans les bénéficiaires potentiels.

- **Domaine Prioritaire 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations**

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2020

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
6.1.1.	38 920 000	290	6 978 460	18%	314	7 576 220	19.5%	356	5 805 480	14.9%
TOTAL	38 920 000	290	6 978 460	18%	314	7 576 220	19.5%	356	5 805 480	14.9%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 290 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant de 6 978 460 € soit un taux de programmation de 17.9%.
- 314 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant de 7 576 220 € soit un taux d'engagement de 19.5%.
- 356 dossiers ont été payés en 2020 pour un montant de 5 805 480 € soit un taux de paiement de 14.9%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
6.1.1.	38 920 000	2 900	39 763 993	102.2%	2 900	39 763 993	102.2%	1 712	27 408 032	70.4%
TOTAL	38 920 000	2 900	39 763 993	102.2%	2 900	39 763 993	102.2%	1 712	27 408 032	70.4%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **2900 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation pour un montant de 39 763 993 € soit un taux de programmation de 102.2%.**
- **2900 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 39 763 993 € soit un taux d'engagement de 102.2%.**
- **1712 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 27 408 032 € soit un taux de paiement de 70.4%.**

TO 6.1.A - Dotation jeunes agriculteurs (DJA) :

Lors du Comité régional sur l'installation et la transmission (CRIT) de février 2017 il a été décidé de faire converger les mesures de la DJA des 3 PDR Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et de revaloriser la DJA dès le mois de mars 2017 en instaurant la 4ème modulation "Coût de reprise/modernisation important". L'objectif est d'améliorer la mise en œuvre de cette mesure et son équité sur le territoire.

Avec la mise en place de la 4ème modulation en mars 2017 "coût de reprise ou de modernisation important" le montant moyen de la DJA a été augmenté pour atteindre 24 000 €. Les bénéficiaires de la DJA demeurent pour 78% des hommes. La forme sociétaire demeure majoritaire et la grande majorité des installations (+90%) se fait à titre principal. L'augmentation des installations hors cadre familial se confirme comme la proportion des jeunes agricoles ayant plus de 35 ans et moins de 40 ans.

En 2020, il y a eu 290 DJA programmées pour un montant de 6 978 460 € de FEADER aucun retard de paiement et d'engagement ne sont à relever, ce dispositif est à ce jour en vitesse de croisière.

TO 6.1.B - Prêts bonifiés :

Suite à la suppression des prêts bonifiés (voir éléments 2016), pas d'éléments nouveaux en 2019 et en 2020.

1.3 Etat d'avancement de la Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

- **Domaine Prioritaire 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles**

Au titre de la priorité 3 et du domaine prioritaire 3A, 3 TO ont été lancés : TO 3.1, TO 3.2 et TO 4.2.B (4.2.2).

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2020

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
3.1	153 359	0	0	0%	0	0	0.0%	58	18 617	12.1%
3.2	3 096 641	8	477 930	15%	1	59 360	1.9%	15	557 185	18.0%
4.2.2.	20 000 000	9	2 416 186	12%	11	2 256 326	11.3%	21	2 015 606	10.1%
TOTAL	23 250 000	17	2 894 115	12.4%	12	2 315 686	10.0%	94	2 591 408	11.1%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 17 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant de 2 894 115 € soit un taux de programmation de 12.4%.
- 12 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant de 2 315 686 € soit un taux d'engagement de 10%.
- 94 dossiers ont été payés en 2020 pour un montant de 2 591 408 € soit un taux de paiement de 11.1%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
3.1	153 359	267	164 469	107.2%	267	148 821	97.0%	226	113 153	73.8%

3.2	3 096 641	65	3 134 222	101.2%	56	2 651 783	85.6%	46	2 101 969	67.9%
4.2.2.	20 000 000	72	16 916 429	84.6%	70	15 932 325	79.7%	60	13 337 987	66.7%
TOTAL	23 250 000	404	20 215 120	86.9%	393	18 732 929	80.6%	332	15 553 109	66.9%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **404 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation pour un montant de 20 215 120 € soit un taux de programmation de 86.9%.**
- **393 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 18 732 929 € soit un taux d'engagement de 80.6%.**
- **332 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 15 553 109 € soit un taux de paiement de 66.9%.**

TO 3.1- Nouvelle participation à un régime de qualité :

Ce dispositif a connu quatre années de programmation : 2014, 2016, 2017 et 2018 car l'année 2015 a été une année « blanche » ; des précisions étaient attendues quant à la notion de « nouvel entrant dans un régime de qualité » et la traduction de ce point en critères d'éligibilité.

Etant donné l'année blanche de 2015 et les dispositions réglementaires restrictives liées au dispositif 3.1 « nouveaux entrants dans le régime de qualité », les objectifs initiaux de l'Autorité de gestion ne pouvaient pas être atteints. C'est la raison pour laquelle l'Autorité de gestion a profité de la modification stratégique de 2017 pour prélever une partie de l'enveloppe attribuée au dispositif 3.1 (1 350 000 €).

Au total, 267 dossiers ont été engagés depuis 2014 sur ce dispositif représentant 164 469 € de FEADER et 226 dossiers payés soit 113 153 € de FEADER.

TO 3.2 - Activités d'information et de promotion :

Le dispositif 3.2 a été modifié en vue d'une harmonisation du dispositif cofinancé par la Région en 2016. Le premier appel à projets commun aux 3 PDR a donc été lancé en 2017.

Lors de l'appel à projet 2020, 10 dossiers ont été sélectionnés pour 455 668.31 € de FEADER et 969 507.02 € d'aides publiques. Cet appel à projet a été perturbé par la crise sanitaire COVID-19. En effet de nombreuses manifestations ont été annulées, nécessitant des modifications de projet plus ou moins importantes. Certains ODG (Organismes de défense et de gestion traitant toute demande relative à l'obtention d'un SIQO) ont intensifié la communication numérique notamment la présence sur les réseaux sociaux.

Tous les types de SIQO (Signe d'identification de l'origine et de la qualité ou mode de valorisation de produits de la mer, agricoles, forestiers et alimentaires) ont été présents cette année avec néanmoins une présence importante de produits AOP (Appellation d'origine protégée désigne un produit dont la qualité et les caractéristiques sont liées à une origine géographique et jouissent d'une certaine notoriété) et IGP (Identification géographique protégée désigne un produit dont la qualité ou réputation ou une autre propriété est influencée par son origine géographique) sans oublier l'agriculture biologique. Les produits promus sont très diversifiés, toutefois les fruits et légumes sont les plus présents sans oublier les produits

laitiers et carnés. Une démarche permet la promotion de produits sous SIQO d'un territoire ce qui constitue une démarche originale. Notons aussi que l'ancien territoire d'Aquitaine est le seul à être concerné par la promotion des palmipèdes à foie gras, SIQO d'ailleurs très impacté par la crise sanitaire.

TO 4.2.B (4.2.2) - Investissements de transformation-commercialisation dans les IAA :

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la réalisation des investissements dans les domaines du stockage/conditionnement, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles relevant de l'annexe 1 du TFUE à l'exclusion des produits de la pêche, par les opérateurs de l'industrie agro-alimentaire.

S'agissant des dossiers engagés en 2014 (transition) ils sont au nombre de 8 (dont 7 soldés). Le dernier a été soldé en janvier 2018 (décalage lié à une mise en contrôle).

Il est à noter que suite à la modification du dispositif courant 2017, compte tenu du délai de complétude des dossiers, aucun dossier n'a été programmé en 2017 en application des règles modifiées (première programmation en avril 2018).

Le retour à une vitesse de croisière de la programmation a été effectué au second semestre 2018 (flux croissant constaté de dossiers déposés en cours d'instruction).

La modification stratégique du 19/12/2018 a permis en 2019 :

- une augmentation du plafond des dépenses éligibles (3M€ à 5 M€) sous condition
- de rajouter dans la liste des bénéficiaires éligibles, les SEMOP (Sté D'Economie Mixte à Opération Unique)
- de bonifier les projets d'investissements en Zone de Revitalisation Rurale si création ou transmission d'entreprises IAA.
- de bonifier les projets d'abattage et ou découpe pour les espèces autres que bovins ovins caprins

En 2020, 11 dossiers ont été programmés pour 2,416 M€ de FEADER.

En ce qui concerne le taux de paiement, il faut à nouveau préciser que ce TO est un dispositif de soutien d'investissements lourds (plancher 300 000 € depuis 2017) avec le plus souvent des travaux immobiliers nécessitant des délais de réalisation longs (2 ans). Par conséquent, les demandes de paiement de solde sont arrivées à partir de 2018.

En 2020, 21 dossiers ont reçu un paiement pour 2 015 606 € de FEADER.

En 2020, les bénéficiaires du TO IAA ont été sensibilisés via une nouvelle version des formulaires de demande d'aide et des notices d'information de la mise en place fin 2019 d'un nouvel instrument financier, la garantie ALTER'NA. Il leur est demandé de bien vouloir signifier dans ce formulaire de demande d'aide s'ils ont sollicité un prêt ALTER'NA dans le cadre du financement de leur projet.

Pour les IAA, ALTER'NA ne concerne que les projets dédiées aux produits certifiés en Agriculture Biologique.

En 2020, la France a été touchée par la pandémie COVID 19 n'épargnant pas le secteur des IAA. Afin de soutenir les entreprises qui ont été durement impactées par la crise sanitaire et économique qui en a découlé

et qui ont rencontré des difficultés pour boucler leurs plans de financement initialement envisagé : frilosité des banques, perte de marchés, surcoûts, problèmes de trésorerie..., il a été décidé pour les dossiers dont la date de dépôt est égale ou postérieure au 16 mars 2020 (compris) et à condition qu'aucun engagement juridique n'ait eu lieu avant le 22 décembre 2020 (réception officielle par la Commission européenne de la nouvelle version du PDR), que le taux de base de 20% soit majoré de 10% pour atteindre 30%.

La date du 16 mars 2020 (début du confinement décrété en France) est retenue comme date à partir de laquelle les dossiers déposés peuvent bénéficier de ce bonus. Le maintien des investissements projetés dans une situation dégradée doit être facilité, d'autant plus que les investissements productifs contribuent à la reprise économique et atténuent ainsi les dommages subis.

Cette augmentation du taux d'aide publique permettra d'accentuer l'effet levier du dispositif et ainsi de soutenir mieux et plus de projets afin d'accélérer la transition (environnement, changement climatique, bien-être animal, alimentation durable) et la résilience des entreprises tout en garantissant leur compétitivité. L'augmentation de 10% permet d'accélérer et faciliter la réalisation des projets d'investissements pour les deux prochaines années de transition.

Au total au cours de cette programmation, 72 dossiers ont été programmés au titre du dispositif IAA pour un montant total de FEADER de 16 916 429 €. Sur ces 72 dossiers, 70 ont été engagés représentant 15 932 325 € de FEADER et 60 ont reçu un paiement soit 13 337 987 € de FEADER (taux de 66,7%).

2 TO non lancés :

TO 16.2- Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies

Ce dispositif est intégré au dispositif 16.1 PEI dans le cadre de la modification de fin 2016.

TO 16.4- Mise en place et développement de circuits courts et de marchés locaux

Ce dispositif n'a pas été ouvert.

Le TO 1.2 qui avait initialement été ouvert sur le domaine prioritaire 3A en plus du 2A a fait l'objet d'un mouvement de maquette lors de la modification stratégique du DP 3A vers le DP 2A. Ce TO n'est donc plus activé sur ce domaine prioritaire.

Le domaine prioritaire 3B n'est pas activé sur le PDR Aquitaine.

1.4 Etat d'avancement de la Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

9 TO lancés sur la priorité 4A : Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2020

TO	Maquette	Nombre de dossiers	Montants programmés	Taux de programmation	Nombre de dossiers	Montants engagés	Taux d'engagement	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement
----	----------	--------------------	---------------------	-----------------------	--------------------	------------------	-------------------	--------------------------	----------------	------------------

		programmés	FEADER	montant / maquette	dossiers engagés	montant / maquette	dossiers payés	montant / maquette		
7.1	265 221	2	91 143	34%	1	33 655	12.7%	3	20 700	7.8%
7.6.A	1 145 000	77	229 695	20%	77	229 695	20.1%	68	183 167	16.0%
7.6.B	6 855 000	287	1 606 178	23%	285	1 487 918	21.7%	285	1 014 803	14.8%
7.6.C	5 484 779	49	1 254 234	23%	42	879 919	16.0%	93	751 784	13.7%
7.6.D	1 250 000	20	392 303	31%	14	139 631	11.2%	49	163 152	13.1%
10	41 331 338	642	2 458 014	6%	642	2 458 014	5.9%	3 007	6 400 085	15.5%
11.1.1	34 831 303	1 008	13 133 981	38%	1 008	13 133 981	37.7%	1 670	7 463 260	21.4%
11.2.2	27 385 522	953	1 226 434	4%	953	1 226 434	4.5%	978	2 193 899	8.0%
13	263 645 422	7 671	44 426 473	17%	7 671	44 426 473	16.9%	7 671	44 012 668	16.5%
TOTAL	382 193 585	9 436	64 818 456	17.0%	9 420	64 015 722	16.7%	13 824	62 203 518	16.3%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 9436 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant de 64 818 456 € soit un taux de programmation de 17%.
- 9420 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant de 64 015 722 € soit un taux d'engagement de 16.7%.
- 13824 dossiers ont été payés en 2020 pour un montant de 62 203 518 € soit un taux de paiement de 16.3%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
----	----------	-------------------------------	----------------------------	----------------------------------	----------------------------	------------------	------------------------------	--------------------------	----------------	-----------------------------

7.1	265 221	7	217 534	82.0%	6	207 720	78.3%	4	115 932	43.7%
7.6.A	1 145 000	472	1 209 122	105.6%	459	1 123 432	98.1%	369	802 937	70.1%
7.6.B	6 855 000	1 527	7 042 728	102.7%	1 513	6 753 444	98.5%	1 165	3 798 492	55.4%
7.6.C	5 484 779	250	5 465 756	99.7%	246	4 926 150	89.8%	152	2 617 661	47.7%
7.6.D	1 250 000	107	1 408 364	112.7%	101	1 181 614	94.5%	63	394 286	31.5%
10	41 331 338	4 549	33 624 764	81.4%	4 549	33 624 764	81.4%	6 155	18 499 533	44.8%
11.1.1	34 831 303	6 025	55 808 207	135.0%	6 025	55 808 207	135.0%	5 993	25 732 526	73.9%
11.2.2	27 385 522	9 029	27 284 138	99.6%	9 029	27 284 138	99.6%	7 937	19 306 474	70.5%
13	263 645 422	43 729	280 629 915	106.3%	43 729	280 629 915	106.3%	36 899	237 654 417	90.1%
TOTAL	382 193 585	65 695	412 690 528	108.0%	65 657	411 539 385	107.7%	58 737	308 922 258	80.8%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **65 695 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation pour un montant de 412 690 528 € soit un taux de programmation de 108.0%.**
- **65 657 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 411 539 385 € soit un taux d'engagement de 107.7%.**
- **58 737 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 308 922 258 € soit un taux de paiement de 80.8%.**

TO 7.1 - Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000 :

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'élaboration et à la révision des DOCOB des sites Natura 2000. Le dossier du cru 2019 a été exécuté en 2019 conformément à la réglementation et il a été programmé en avril 2020. De plus, cette année a été consacrée au paiement et l'intégralité des dossiers des années précédentes ont pu être payés sur ce TO.

En 2020, un seul dossier a été engagé, pour un montant FEADER de 33 655 €.

TO 7.6.A - Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs :

La mesure 7.6 A Prédation est une mesure du cadre national s'appliquant dans la zone de présence potentielle de l'ours. Ces zonages font l'objet d'un décret pris par le Préfet de Région Occitanie, coordonnateur des massifs.

Le zonage s'applique en tenant compte aussi de la présence potentielle du loup. Ce dernier est défini par arrêté préfectoral départemental et ce après validation du préfet coordonnateur du Plan National loup.

Ce TO est opérationnel depuis 2015.

La zone d'éligibilité est revue annuellement en fonction de l'évolution des cercles de zonage et fait l'objet d'arrêté préfectoral et ce suivant la localisation des risques de prédation ours et loup.

Cette mesure est stable et environ 80 dossiers sont retenus chaque année dans le département des Pyrénées Atlantiques, 2020 compris.

En 2020, ce dispositif est revenu à un rythme de croisière.

Le paiement des dossiers engagés est en cours actuellement, sans retard de traitement.

Cela a permis de programmer depuis 2015, 472 dossiers pour un montant total de FEADER de 1 209 122 € soit 106 % de la maquette. 459 dossiers ont été engagés pour un montant de 1 123 432 € de FEADER et 369 dossiers ont été payés pour un montant de 802 937 €.

TO 7.6.B - Mise en valeur des espaces pastoraux :

Cette opération est ouverte depuis 2015.

Elle comprend plusieurs volets et donc plusieurs appels à projets ont été reconduits en 2019 et 2020.

Pour le gardiennage hors prédation, la procédure est en régime de croisière. Les demandes sont en régulière augmentation car elles répondent à une activité pastorale soutenue et elles permettent de financer le recours croissant à du gardiennage par des salariés. Cette pratique certes coûteuse répond à une disponibilité plus faible des exploitants qui préfèrent ainsi afin de gérer cette situation, embaucher un salarié pour réaliser le gardiennage.

Suite à une évolution en 2017 des dépenses retenues sur le PDR Aquitaine sur les postes équipements laitiers, cabanes fromagères et prestations de portage, le dispositif 7.6 B est désormais stabilisé avec des outils Osiris et de calcul opérationnels.

L'année 2020 est une année caractérisée par de forts investissements notamment en ce qui concerne les cabanes pastorales, ce qui est lié à l'augmentation des postes de gardiennage.

Ainsi, sur cette mesure du PDR Aquitaine, 291 dossiers ont été déposés en 2020 sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et de la Dordogne. Ces dossiers sont répartis par types de dépenses sur 3 appels à projets :

- 287 dossiers ont reçu un avis favorable pour engagement, avec 1 606 177 € de FEADER.

Au total depuis le début de la programmation,

- 1 527 projets ont été programmés au titre de ce dispositif, représentant 7 042 728 € de FEADER, soit 103% de la maquette ;
- 1 513 dossiers ont été engagés pour un montant de FEADER de 6 753 444 € représentant 98% de la maquette et

- 1 165 ont été payés pour un montant de 3 798 492 € de FEADER, représentant 55 % de la maquette.

TO 7.6.C - Animation des documents de gestion des sites NATURA 2000 :

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'animation des sites Natura 2000 sur la base du document d'objectifs (DOCOB) prévu sur chaque site. L'objet est de contribuer à la conservation ou à la restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000.

Ce dispositif est en place depuis 2015. Ces projets sont pluriannuels par définition et la plupart ne sont pas achevés, d'où l'absence de paiement final. Le rythme est conforme à la fois aux prévisions et aux besoins d'animation dans les sites Natura 2000 du territoire aquitain.

L'outil OSIRIS permettant le paiement des dossiers a été livré en septembre 2017 mais n'est vraiment opérationnel que depuis début 2018. Les paiements de l'animation N2000 du territoire sont maintenant couverts au fur et à mesure en parallèle du rattrapage des dossiers antérieurs. Ils permettent de maintenir la bonne dynamique déjà lancée depuis 2015 grâce aux animateurs.

Cette situation se traduit également par une relance de la dynamique de contractualisation en 2018 (mesure 7.6 D), l'animateur N2000 étant un acteur clef pour la mise en œuvre de cette politique de contractualisation.

En 2019, 42 dossiers avaient été engagés pour 916 158 € de FEADER. L'animation des sites était assez stable dans ce secteur géographique, on a compté une seule nouvelle collectivité ayant bénéficié d'une aide en 2019.

En 2020, 42 dossiers ont été engagés pour 879 919 € de FEADER. L'animation des sites est plutôt stable dans ce secteur géographique.

TO 7.6.D - Contrats NATURA 2000 :

Cette mesure du cadre national vise à financer les actions de conservation ou restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000. Ce contrat permet de mettre en œuvre les préconisations de gestion des sites Natura 2000 définies dans le document d'objectifs (DOCOB) de chaque site.

En 2019, 27 dossiers avaient été programmés pour 381 278€. Mais on constate une baisse très significative (-43%) du rythme de la contractualisation par rapport à 2018, car 2019 a été la première année de raccourcissement de la durée des contrats.

En 2020, 14 dossiers ont été engagés pour 139 631,14 € ; la baisse significative du rythme de la contractualisation se confirme, dans un contexte de raccourcissement de la durée des contrats.

M10 (10.1) Agroenvironnement – climat :

Ces dispositifs MAEC sont en place depuis 2014 (volet 2 de la transition) et 2015 (mesures du PDR), mais les retards pris par le plan d'action FEAGA impactant l'instruction des aides surfaciques du 2nd pilier n'ont pas permis d'engager et payer les demandes 2015, 2016, 2017 et 2018 sur un calendrier normal. Il faut cependant noter que les demandeurs ont pu, dans leur grande majorité, bénéficier d'une avance de trésorerie remboursable (ATR) mise en place au niveau national par l'Etat.

En 2020, 3 007 contrats ont bénéficié d'un soutien pour 6 400 085 € de FEADER correspondant à une

surface de 89 630 hectares.

Depuis 2019, le calendrier suit son cours normalement et aucun retard n'est à constater.

L'année 2020 est une année importante car les contrats de 2015 (représentant la plus forte année d'engagement sur le PDR) ont été prorogés : une partie pour une durée de 1 an et une autre pour 5 ans.

Au total depuis le début de la période de programmation, 4 549 dossiers pour 33 624 764 € de FEADER ont été engagés soit 81,4% de la maquette dont 18 499 533 € de paiement.

MI1 (11.1 et 11.2) - Agriculture biologique :

Le FEADER soutient à travers cette aide les projets de conversion et de maintien en agriculture biologique. Pour ce faire, une aide annuelle est allouée pour alléger les surcoûts induits par les changements de pratiques et la valorisation des produits non issus de l'agriculture conventionnelle.

Comme pour la mesure 10, le plan d'action FEAGA a considérablement ralenti l'instruction des mesures d'agriculture biologique. En 2017, l'outil ISIS est devenu opérationnel.

La modification stratégique de 2017 a permis de réajuster les sections financières en proposant notamment des mouvements de maquette en faveur de l'Agriculture biologique. En effet, on observe aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, et au niveau national, une dynamique de développement de l'Agriculture Biologique nettement plus rapide que celle initialement estimée. Les estimations actuelles montrent que ces surfaces auront plus que doublé d'ici à la fin de la programmation. L'Autorité de gestion a donc souhaité renforcer de manière significative l'intervention du FEADER sur cette filière dans le cadre de la mesure 11 des PDR. La fermeture d'un certain nombre de dispositifs au sein des PDR a permis d'alimenter en majeure partie cette mesure.

Suite à la modification stratégique de 2017, près de 7 millions d'euros sont venus alimenter la mesure 11, passant le taux d'engagement de 77% à 65%.

Pour la campagne 2020 le montant total des fonds publics consacrés à la CAB et la MAB en Aquitaine est de plus de 22,3 M € (dont 14,9M€ de FEADER), ce qui représente 1 142 nouvelles exploitations et 22 881 ha contractualisés. Les surfaces engagées ainsi que le nombre d'exploitations est en augmentation depuis 2017.

Au total, depuis le début de la période de programmation, 123 M€ de dépenses publiques (dont 83.7M€ de FEADER) ont été engagés ; cela représente 4 836 exploitants aidés et 119 194 ha engagés.

Depuis le début de la programmation, 57 239 838 M€ (conversion et maintien en AB cumulés) de FEADER ont été payés pour un montant total (3 PDR confondus) de 125 294 813 M€ FEADER.

MI3 (13.1 et 13.2) – ICHN :

ICHN Montagne et zone défavorisée

En dépit des importants retards d'instruction sur les aides surfaciques du 2nd pilier de la PAC, quatre années d'ICHN (campagnes 2014, 2015, 2016 et 2017) ont pu être payées aux bénéficiaires, avec une augmentation significative du montant dès la deuxième année en raison de l'entrée en vigueur de la revalorisation des montants unitaires de ces aides et de l'élargissement de la population d'éleveurs éligibles.

La maquette initiale a été calibrée en ne prenant pas totalement en compte l'augmentation du montant dès la deuxième année de programmation. De plus, la révision du zonage des zones défavorisées simples qui est entrée en vigueur en 2019 nécessitait une révision de maquette. Celle-ci est intervenue en 2018 dans le cadre du transfert du 1er au 2nd pilier, réalisé par l'Etat.

A compter de 2019, une nouvelle délimitation (zone montagne non concernée entendue comme une zone défavorisée simple) est entrée en vigueur. Les parcelles ne faisant plus partie du nouveau zonage bénéficient d'une valorisation modulée à 80% pour 2019 et 40% pour 2020.

A titre d'illustration, le total de la surface primée représente 340 000 ha en zone montagne dont 44% dans les Pyrénées Atlantiques.

Au total au cours de cette programmation, 43 693 exploitations ont reçu de l'ICHN sur le territoire aquitain représentant 280 288 796 € de FEADER soit 106,3 % de la maquette globale.

En 2020, 7671 exploitations ont reçu de l'ICHN, pour 44 012 668 € de FEADER.

1.5 Etat d'avancement de la Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Deux domaines prioritaires sont ouverts sur la priorité 5, il s'agit des domaines prioritaires suivants :

- 5A : dispositif 4.3.A Irrigation agricole
- 5E : dispositifs 8.3.A Prévention des dommages incendies, 8.4 Klaus (plan chablis), 8.5 Peuplements dégradés

Les domaines prioritaires 5B et 5D n'ont pas été ouverts sur le PDR Aquitaine. Le domaine prioritaire 5C a été fermé lors de la modification stratégique de 2017. En effet, était activée sur ce domaine prioritaire, l'opération « méthanisation à la ferme ». Ce type d'opération n'a pas été mis en œuvre depuis le début de la programmation dû à des difficultés d'application de la règle des taux fixes.

- ***Domaine Prioritaire 5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture***

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2020

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3. A	4 000 000	28	2 197 609	55%	2	25 348	0.6%	12	498 344	12.5%
TOTAL	4 000 000	28	2 197 609	54.9%	2	25 348	0.6%	12	498 344	12.5%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 28 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant de 2 197 609 € soit un taux de programmation de 54.9%.
- 2 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant de 25 348 € soit un taux d'engagement de 0.6%.
- 12 dossiers ont été payés en 2020 pour un montant de 498 344 € soit un taux de paiement de 12.5%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3.A	4 000 000	93	5 454 452	136.4%	59	3 219 564	80.5%	22	1 554 042	38.9%
TOTAL	4 000 000	93	5 454 452	136.4%	59	3 219 564	80.5%	22	1 554 042	38.9%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **93 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation pour un montant de 5 454 452 € soit un taux de programmation de 136.4%.**
- **59 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 3 219 564 € soit un taux d'engagement de 80.5%.**
- **22 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 1 554 042 € soit un taux de paiement de 38.9%.**

TO 43.A Irrigation agricole :

La mesure hydraulique 4.3A a fait l'objet de deux appels à projets en 2016 et 2017 relatifs à la création de retenue et à la modernisation de réseau,

l'appel à projets de 2018 a porté uniquement sur la création de retenues.

En 2020, l'Aquitaine a vu se concrétiser le 4ème appel à projets portant comme en 2019 sur la création de retenues et de réseau.

Ce sont 11 dossiers de création ou agrandissement de retenue, 1 projet de transfert d'eau d'une zone en équilibre vers une zone en déséquilibre, avec création de réseau, et une création de réseau, 16 modernisations de réseau, qui ont été financés pour 2 197 609 € de FEADER.

Les dossiers de création agrandissement concernent des superficies de vergers, du maraichage, de

l'alimentation pour les élevages, des petits fruits et de l'horticulture.

38% des surfaces sont en Ab et 45% en certification environnementale.

La modernisation de réseau concerne 14% de superficie en AB.

Au total, depuis le début de la période de programmation, 93 dossiers ont été programmés pour un montant de FEADER de 5 454 452 € soit 136,40 % de la maquette. 59 dossiers sont engagés pour 3 219 564 € et 22 dossiers ont reçu un paiement pour 1 554 042 €.

- **Domaine Prioritaire 5E - Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie**

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2020

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
8.3.A	10 331 600	52	1 328 854	13%	52	1 328 854	12.9%	58	1 482 748	14.4%
8.4	44 940 116	0	0	0%	1	0	0.0%	219	2 038 389	4.5%
8.5	528 284	9	226 796	43%	9	226 796	42.9%	0	0	0.0%
TOTAL	55 800 000	61	1 555 649	2.8%	62	1 555 649	2.8%	277	3 521 137	6.3%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 61 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant de 1 555 649 € soit un taux de programmation de 2.8%.
- 62 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant de 1 555 649 € soit un taux d'engagement de 2.8%.
- 277 dossiers ont été payés en 2020 pour un montant de 3 521 137 € soit un taux de paiement de 6.3%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
----	----------	-------------------------------	---------------------	----------------------------------	----------------------------	------------------	------------------------------	--------------------------	----------------	-----------------------------

		és	és		s		maquette	s		maquett
			FEADER		engagé			payés		e
8.3.A	10 331 600	429	11 355 687	109.9%	419	10 011 507	96.9%	285	6 075 505	58.8%
8.4	44 940 116	4 953	45 289 603	100.8%	4 931	44 873 852	99.9%	3 298	43 729 208	97.3%
8.5	528 284	15	343 311	65.0%	15	343 311	65.0%	0	0	0.0%
TOTAL	55 800 000	5 397	56 988 601	102.1%	5 365	55 228 671	99.0%	3 583	49 804 712	89.3%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 5397 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation pour un montant de 56 988 601 € soit un taux de programmation de 102.1%.
- 5365 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 55 228 671 € soit un taux d'engagement de 99%.
- 3583 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 49 804 712 € soit un taux de paiement de 89.3%.

TO 8.3.A Prévention des dommages causés par les incendies :

Les travaux de DFCI ont pour objectif de faciliter la prévention en permettant de réduire les risques de départs de feux, d'incendies. Ainsi, ils concourent à ce que les temps d'intervention des services d'incendies et de secours soient les plus courts facilitant dès lors la maîtrise des feux et leurs extinctions. Le risque devient d'année en année de plus en plus prégnant d'où l'impérieuse nécessité de mettre en place des infrastructures appropriées. Les travaux financés sont relatifs aux pistes (création et mise aux normes), à l'assainissement (sans assainissement pas de piste), ouvrages de franchissement.

Le pilotage des travaux sur le terrain repose sur un réseau de proximité tel que les ASA (Association Syndicales Autorisées) qui ont la responsabilité de la prévention et de l'amélioration des infrastructures. Ces ASA sont animées par des bénévoles. Elles regroupent des propriétaires forestiers sur un territoire donné. L'ensemble de ces travaux sont réalisés dans les massifs classés en zone à haut risque.

En termes de répartition géographique, ce sont principalement les départements des Landes et de la Gironde qui concentrent l'essentiel des aides.

En 2020, 52 dossiers ont été retenus pour 1 328 854 € de FEADER.

TO 8.4 Réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis) :

La mobilisation des crédits du FEADER en complément des crédits de l'Etat a permis d'engager la reconstitution du massif qui constitue une priorité absolue de 85 000 ha depuis 2014 soit plus que la moyenne des reboisements en année normale.

En matière de gouvernance, un comité tempête a été mis en place et réunit régulièrement l'ensemble des acteurs (professionnels et institutionnels) pour faire le point sur la reconstitution du massif forestier.

La mobilisation des crédits du FEADER en complément des crédits de l'Etat a permis d'achever la reconstitution du massif qui constituait une priorité absolue pour la filière forêt bois en Aquitaine. Ainsi, le plan de soutien à la reconstitution des forêts sinistrées par la tempête Klaus de 2009, a permis de reconstituer plus de 200 000 hectares de forêt grâce à la mobilisation de tous les acteurs professionnels et aux crédits du FEADER (45 millions d'euros).

La mise en œuvre du dispositif KLAUS est quasiment terminée en Aquitaine. Au total, 4 953 dossiers ont été programmés soit une utilisation complète des 45 000 000 € de FEADER provisionnés sur la maquette. 3 298 dossiers ont été payés représentant 43 729 208 € de FEADER. Les derniers paiements sont intervenus en 2020 avec quelques ajustements à prévoir d'ici la fin de la période de programmation.

TO 8.5 Amélioration environnementale de peuplements dégradés :

Ce TO a été lancé en 2019. Il est le résultat d'un fort partenariat mis en place avec les propriétaires forestiers. L'appel à projet a pour objectif d'encourager et de développer des modalités de gestion contribuant à façonner des peuplements forestiers résilients. En effet, et notamment face à des contraintes climatiques croissantes, il apparaît nécessaire d'intervenir afin de restaurer pour ces peuplements leur dynamique multifonctionnelle et leur biodiversité, et de développer les puits de carbone forestier.

En 2020, un appel à projet a été lancé.

Il comprend 2 périodes de dépôt (12 février au 7 mai / 8 mai au 25 septembre).

En 2020, ce sont 9 dossiers qui ont été retenus pour un montant total de 226 796 € de FEADER.

1.6 Etat d'avancement de la Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Les domaines prioritaires suivants ont été ouverts sur la priorité 6 :

- DP 6A : TO 6.4.A Hébergements touristiques et activités de loisir
- DP 6B : TO 7.4 Services de base et TO 7.5 Infrastructures récréatives et touristiques, Mesure 19 - LEADER.

Le DP 6C n'a pas été activé sur le PDR Aquitaine.

- ***Domaine Prioritaire 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois***

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2020

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers	Montants payés	Taux de paiement / maquette

					engagés			payés		e
6.4.A	1 450 000	13	526 099	36.3%	13	526 099	36.3%	13	410 420	28.3%
TOTAL	1 450 000	13	526 099	36.3%	13	526 099	36.3%	13	410 420	28.3%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 13 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant de 526 099 € soit un taux de programmation de 36.3%.
- 13 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant de 526 099 € soit un taux d'engagement de 36.3%.
- 13 dossiers ont été payés en 2020 pour un montant de 410 420 € soit un taux de paiement de 28.3%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
6.4.A	1 450 000	13	526 680	36.3%	13	526 099	36.3%	13	410 420	28.3%
TOTAL	1 450 000	13	526 680	36.3%	13	526 099	36.3%	13	410 420	28.3%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **13 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation pour un montant de 526 680 € soit un taux de programmation de 36.3%.**
- **13 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 526 099 € soit un taux d'engagement de 36.3%.**
- **13 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 410 420 € soit un taux de paiement de 28.3%.**

TO 6.4.A Investissements dans les activités non agricoles : hébergements touristiques et ruraux, activités de loisirs :

Ce TO permet de soutenir en zone rurale les projets d'investissements dans les hébergements touristiques ruraux (hôtels et campings) et les activités de loisirs (aménagement, activités ludiques et récréatives).

En 2020, 13 projets déposés au fil de l'eau ont pu être programmés et engagés pour un montant de 526 680

€, 13 ont été payés pour un montant de 410 420 € et les 2 derniers projets sont en cours de paiement.

A titre d'exemple, la modernisation du camping familial 3 étoiles de la Butte à la Roque-Gageac a été financée à hauteur de 71 521 € de FEADER pour un investissement global de près de 700 000 €. Cela a permis de créer une nouvelle aire de jeu, une zone aquatique et de rénover les bâtiments sanitaires, dans un secteur touristique rural majeur de la Dordogne.

En parallèle, en 2020, les modalités de sélection ont changé afin de prendre en compte notamment l'évolution des financements nationaux mobilisables.

Un appel à projet, élaboré avec les partenaires financiers, a été ouvert en mars. Le contexte de la crise sanitaire a nécessité un décalage des délais de dépôt et d'instruction. Ce sont 8 projets (hôtels, campings et activités de loisirs) qui ont été sélectionnés en novembre 2020, afin d'être programmés et engagés courant 2021. L'objectif est de consommer l'enveloppe de 920 000 € restant disponible.

TO 6.4.B investissements dans les activités non agricoles : développement des TPE en zone rurale :

Ce TO n'a pas été ouvert et le choix a été fait par l'autorité de gestion de le fermer lors de la modification stratégique de 2018. Sa complexité de mise en œuvre, notamment du fait du taux fixe et les perspectives de délais de traitement et de versement des demandes d'aides ont été jugées incompatibles avec les contraintes des entreprises concernées. La Région a néanmoins mis en place des politiques susceptibles de suppléer à ce dispositif dans le cadre de ses aides en faveur de l'économie territoriale (aide à l'installation et la modernisation des entreprises, opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce).

Les crédits correspondants ont été fléchés sur la mesure LEADER dans le cadre des conséquences du transfert de crédits du pilier 1 vers le pilier 2 (obligation de maintenir 5.3% de maquette FEADER sur la mesure 19).

La maquette globale correspondante à cette mesure a été transférée sur la mesure 19 LEADER.

• *Domaine Prioritaire 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales*

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2020

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4	8 859 580	24	5 217 944	59%	22	4 681 697	52.8%	16	945 889	10.7%
7.5	5 487 161	0	0	0%	1	200 000	3.6%	10	858 900	15.7%
19.1.1	206 582	0	0	0%	0	0	0.0%	0	0	0.0%
19.2.1	24 809	0	0	0%	168	3 272	13.2%	289	3 307	13.3%

	418					756			069	
19.3.1	1 000 000	0	0	0%	10	80 780	8.1%	15	51 148	5.1%
19.4.1	6 776 800	0	0	0%	24	781 190	11.5%	66	1 332 941	19.7%
TOTAL	47 139 541	24	5 217 944	11.1%	225	9 016 423	19.1%	396	6 495 947	13.8%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 24 dossiers ont été programmés en 2020 pour un montant de 5 217 944 € soit un taux de programmation de 11.1%.
- 225 dossiers ont été engagés en 2020 pour un montant de 9 016 423 € soit un taux d'engagement de 19.1%.
- 396 dossiers ont été payés en 2020 pour un montant de 6 495 947 € soit un taux de paiement de 13.8%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers programmés	Montants programmés FEADER	Taux de programmation / maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4	8 859 580	47	8 160 358	92.1%	47	8 153 539	92.0%	14	1 857 179	21.0%
7.5	5 487 161	28	4 158 994	75.8%	24	3 816 923	69.6%	7	889 328	16.2%
19.1.1	206 582	17	206 555	100.0%	17	206 555	100.0%	17	206 555	100.0%
19.2.1	24 809 418	563	8 577 690	34.6%	563	11 254 588	45.4%	303	5 060 681	20.4%
19.3.1	1 000 000	15	96 042	9.6%	15	96 042	9.6%	9	51 148	5.1%
19.4.1	6 776 800	121	3 537 531	52.2%	121	3 856 859	56.9%	92	2 983 115	44.0%
TOTAL	47 139 541	789	24 737 171	52.5%	789	27 384 506	58.1%	442	11 048 007	23.4%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **789 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation pour un montant de 24 737 171 € soit un taux de programmation de 52.5%. (Il doit ici être précisé que ce montant**

n'intègre pas ceux du programme LEADER puisqu'ils sont programmés GAL par GAL)

- **789 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 27 384 506 € soit un taux d'engagement de 58.1%.**
- **442 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 11 048 007 € soit un taux de paiement de 23.4%.**

TO 7.4 - Investissements dans les services de base pour la population rurale :

Ce TO permet de soutenir en zone rurale les projets de maisons et centres de santé, les maisons de services au public, les équipements pour l'enfance et la jeunesse, et les commerces de proximité.

La sélection des projets au fil de l'eau s'est achevée en 2018, 16 projets ont été engagés.

Depuis 2019 les projets sont sélectionnés par appels à projets permettant de mieux cibler les priorités par typologie de projets. Un 1er appel à projets ouvert en 2017-2018 a permis de sélectionner, de programmer et d'engager 5 projets pour un montant de 612 883 €. Un 2ème appel à projets ouvert en 2019 a permis de programmer et d'engager en 2020, 12 projets pour 2,3 M€. Un dernier appel à projets, également ouvert en 2019, a permis de sélectionner et programmer en 2020, 14 projets pour un montant de 3,4 M€.

Depuis le début de la programmation du TO 7.4, ce sont 47 projets qui ont été programmés dont 26 Maisons et centres de santé pluridisciplinaires, 11 lieux d'accueil et de loisirs enfance-jeunesse, 6 commerces de proximité (derniers commerces, multiservices) et 4 Maisons de services au public.

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé la proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 7.4 vers le TO 7.5. Ce transfert de 1,237 M€ a permis d'ouvrir un nouvel appel à projets en mars 2020 sur le TO 7.5, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets.

En 2020, 9 projets ont été payés en totalité ou en partie pour un montant de plus d'1 M€.

A titre d'exemple, le projet de multiple rural de la Commune de Saint Martial de Nabirat a été financé à hauteur de 59 625 € de FEADER pour un coût total de 250 000 €. Cette opération s'inscrit dans le cadre du maintien du dernier commerce alimentaire de la commune. Cela a permis de transformer un ancien garage situé en centre bourg afin d'installer une activité d'épicerie, snack, bar-tabac et presse, et de couvrir une zone de chalandise élargie à 4 communes voisines et à un camping très fréquenté en période estivale.

TO 7.5 - Investissement à usage public dans les infrastructures récréatives et informations touristiques :

Ce TO permet de soutenir en zone rurale les projets touristiques d'infrastructures récréatives, les équipements d'information touristique et l'itinérance douce (dont les vélos routes-voies vertes).

La sélection des projets au fil de l'eau s'est achevée en 2018, 9 projets ont été engagés.

Depuis 2019 les projets sont sélectionnés par appels à projets permettant de mieux cibler les priorités par typologie de projets. Un 1er appel à projet lancé en 2017-2018 a permis de sélectionner, de programmer et engager 15 projets pour un montant de 2,47 M€.

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé la proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 7.4 vers le TO 7.5. Ce transfert de 1,237 M€ a permis de lancer un nouvel appel à projets, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets d'itinérance cycliste.

Cet appel à projets a été élaboré fin 2019 avec les partenaires financiers et ouvert en mars 2020. Le contexte

de la crise sanitaire a nécessité un décalage des délais de dépôt et d'instruction. Ce sont 4 projets qui ont été sélectionnés en novembre 2020, afin d'être programmés et engagés courant 2021. La totalité de l'enveloppe prévue pour l'appel à projets a été utilisée (soit 1,5 M€).

En 2020, 5 projets ont été payés en totalité ou en partie pour un montant de près de 900 000 €.

A titre d'exemple, l'aménagement d'une piste cyclable portée par la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud a été financée à hauteur de 303 335 € de FEADER pour un coût total de 1,8 M€. Cette opération a permis de poursuivre le maillage de la vélo-route Eurovélo3 « la Scandibérique » reliant la Norvège à Saint Jacques de Compostelle. Elle permet de valoriser les sites touristiques du territoire et participe à l'aménagement d'une liaison douce sécurisée vers les villes de Bayonne et Dax.

M19 LEADER

En 2014, 22 territoires, couvrant la quasi-totalité du territoire du PDR aquitain, ont porté une candidature pour être un Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER. En juin 2015, tous ont été sélectionnés par un comité de sélection composé d'experts, des services et des élus de la collectivité.

En 2020, la Mesure 19 du PDR Aquitaine a fait l'objet de différentes avancées :

Les conventions AG-OP-GAL signées depuis 2017, sont mises à jour en 2020 par avenant pour modifier notamment : les structures porteuses et les périmètres des GAL suite aux réformes institutionnelles françaises, les circuits de gestion, les fiches actions, les mouvements de maquettes financières, ainsi que la composition des Comités de programmation avec les élections municipales et le report des délais de fin de programmation (date limite d'engagement juridique).

Le rythme d'engagement et de paiement est en forte accélération depuis 2020, cela s'explique notamment par la décision de l'Autorité de gestion de mettre en place d'importants moyens humains et financiers dont :

- des avances aux bénéficiaires mises en place à partir de novembre 2018 ; avec un budget réservé de crédits régionaux ;
- la création et le recrutement de 31 ETP, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, depuis 2017 pour gérer les dossiers LEADER ;
- la mise en place de contreparties financières, avec une enveloppe de crédits régionaux pour chaque GAL ;
- la prise en charge en plus des crédits européens, par le biais de crédits régionaux, de l'ingénierie des GAL ;
- l'objectif de 32% de paiement fixé aux GAL au 31/12/2020 qui a permis d'accélérer le dépôt des demandes de paiement ;
- la mise en place de réunions bilatérales AG/GAL afin d'appuyer les GAL dans l'optimisation de la consommation des crédits LEADER.

L'ensemble des dossiers de la sous-mesure 19.1 sont payés depuis 2018, l'enveloppe est consommée.

La programmation des dossiers financés via les fiches actions des GAL au titre de la sous-mesure 19.2 a été soutenue avec 155 programmations et engagements pour un montant total de FEADER de 3,27 M€ en 2020 pour les 22 GAL du PDR Aquitaine. 191 dossiers ont également été payés en partie ou en totalité pour un montant de 3,35 M€ de FEADER.

A titre d'exemple pour la sous-mesure 19.2, le projet de l'Association la Cabane situé dans le GAL Bassin

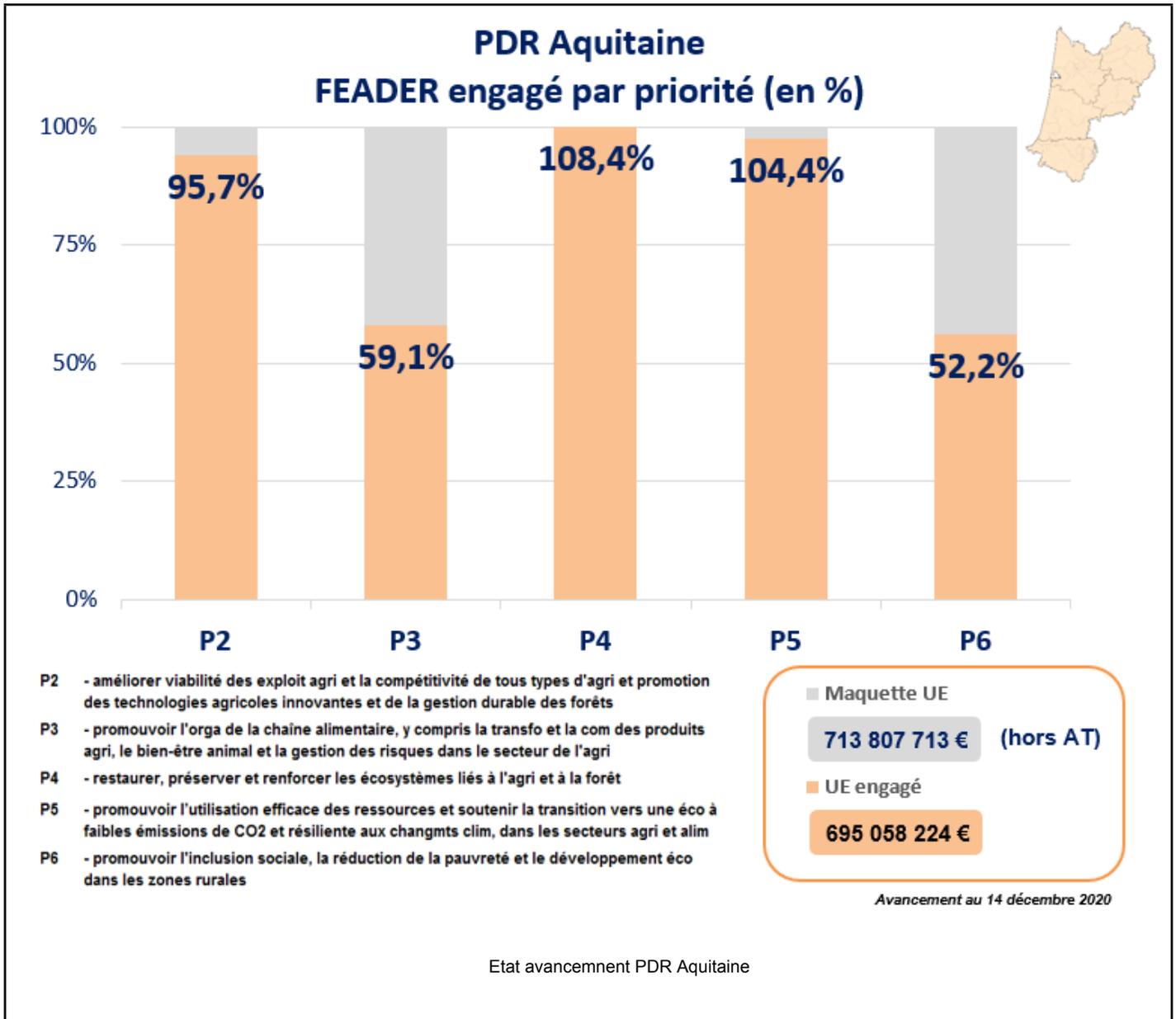
d'Arcachon Val de l'Eyre est financé à hauteur de 22 003 € de FEADER pour un coût total de 77 680 €. Il s'agit de la création d'un atelier partagé de menuiserie avec machines, établis et outils professionnels, et d'un espace de co-working avec des espaces de travail partagés et des bureaux individuels à louer.

En ce qui concerne la sous-mesure 19.3 pour la coopération interterritoriale, l'outil et les formulaires sont disponibles depuis le début de l'année 2019. En 2020, les engagements et les paiements se sont accélérés : 10 dossiers ont été engagés pour un montant total de 80 780 € de FEADER, et 9 ont été payés pour 51 148 € de FEADER.

Enfin les dossiers d'animation et de gestion des stratégies locales de développement (sous mesure 19.4) ont fait l'objet de 18 dossiers programmés et engagés pour un montant total de 781 190 € de FEADER et de 37 paiements pour 1,38 M€ de FEADER.

L'Autorité de gestion a, par ailleurs, organisé plusieurs temps d'échanges avec les 22 GAL du PDR Aquitaine, afin d'assurer un dialogue régulier et de répondre aux difficultés rencontrées localement par les GAL. Une réunion technique InterGAL était prévue mais a dû être annulée suite à la crise sanitaire, et un Comité d'Appui (instance de suivi politique de la mesure LEADER associant les binômes élu-technicien des GAL) a pu être maintenu, ainsi que 22 réunions bilatérales AG/GAL afin d'appuyer les territoires dans l'optimisation de la consommation des crédits LEADER.

Avec la crise sanitaire, les sessions de formations orientées LEADER ont été organisées à distance. La plateforme nationale permettant la formation à distance, qui accompagne les instructeurs à l'utilisation de l'outil OSIRIS (cycle de vie d'un dossier dans OSIRIS, plan de financement, contrôles...), a été fortement utilisée par les GAL. 37 GAL de la Région Nouvelle-Aquitaine sont inscrits et bénéficient de ces formations.



1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Une conduite en commun des évaluations des 3 PDR

Le plan d'évaluation, tel qu'il a été rédigé dans le chapitre 9 du PDR pose les grands principes des activités de suivi et d'évaluation. Ces grands principes ne sont pas remis en cause, mais un travail a été réalisé pour préciser les modalités de conduite des activités d'évaluation, dans le contexte de la Nouvelle- Aquitaine.

Ainsi, pour faciliter le pilotage unique des 3 programmes, il semble pertinent de conduire en commun les évaluations des trois PDR. Cela présente également pour avantage de :

- permettre une définition en commun des orientations en matière d'évaluation,
- conduire ces évaluations avec une méthode partagée, pour réaliser plus facilement des analyses comparées entre les deux programmes,
- faire des économies d'échelle.

Pour autant, pour chaque évaluation, les spécificités liées aux trois territoires seront prises en compte afin d'analyser l'impact du FEADER sur chacun des territoires en lien avec les diagnostics et les analyses AFOM réalisés en début de programmation.

Parallèlement à cette construction du plan d'évaluation FEADER Nouvelle-Aquitaine, une réflexion a été menée sur la convergence des plans d'évaluation dans une vision multi fonds. L'objectif est de rationaliser les démarches d'évaluation en recherchant une mutualisation des méthodes et des études.

La convergence s'est faite en 2018 autour des objectifs thématiques de la contribution à l'UE 2020 en identifiant les questionnements communs aux différents FESI et en prenant en compte des questionnements transversaux tels que les principes horizontaux. Il sera maintenu la spécificité des questionnements liés à chaque fonds et à chaque programme pour répondre aux questions évaluatives initialement prévues dans chaque plan d'évaluation.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation ont débuté à l'été 2018 en lançant un appel d'offre pour choisir un prestataire pour accompagner l'AG dans ses questions évaluatives. La mission du prestataire s'est déroulée de novembre 2018 à juin 2019. Ses missions consistaient à :

- Etablir un référentiel d'indicateurs additionnels opérationnel ;
- collecter les données;
- mener des enquêtes bénéficiaires;
- alimenter les 3 rapports renforcés notamment en proposant les éléments de réponses aux questions évaluatives issues des règlements européens ;

Un comité technique et un comité de pilotage ont été constitués dans ce cadre. Le COPIL est composé des référents des dispositifs, des agents du service FEADER, des référents évaluations des 3 PDR ainsi que des évaluateurs et a permis de :

- choisir les indicateurs additionnels les plus pertinents
- orienter les travaux lors d'un point d'étape intermédiaire de l'évaluation;
- à partir des résultats obtenus pour les questions évaluatives, compiler des conclusions et recommandations pour la fin du programme et dans la perspective du prochain programme.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données de suivi sont collectées à travers les demandes d'aide ou demandes de paiement. Au cours de la «phase d'outillage» de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte

Lors de la formation des services instructeurs à l'outil informatique, un volet spécifique sur les indicateurs de suivi est développé.

Les travaux liés au monitoring (OSIRIS) et à la valorisation des données qui en sont issues (ValOsiris, expert valo) ont été engagés pour répondre aux besoins d'alimentation des tableaux du Rapport annuel et du cadre de performance. Pour les mesures HSI GC, l'outil OSIRIS permet l'extraction des données nécessaires au suivi financier du programme (codes et libellés des mesures et sous-mesures, période transitoire, domaine prioritaire, nombre de dossiers engagés, nombre de dossiers payés, montant FEADER, montant de la contrepartie nationale et du top up national, part et top up Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) / « autre Etat » / Région / Département / Agence de l'Eau / « autre hors Etat », engagements juridiques externes, paiements et paiements externes). Ces données permettent ainsi de suivre le taux d'engagement et le taux de paiement à différents niveaux (opération / type d'opération, sous-mesure, mesure, domaine prioritaire, priorité).

Un onglet spécifique « indicateurs » a été créé dans l'application et est disponible pour le paramétrage, depuis mars 2017. Les dispositifs sont instrumentés progressivement pour pouvoir extraire les données directement de l'outil via des valorisations de données (ValOSIRIS et profil expert valo). La saisie sera réalisée au fil de l'eau au moment de l'instruction et des contrôles avant paiement. L'outil ISIS permettra l'extraction des données des mesures SIGC. De plus, l'autorité de gestion met à jour mensuellement, un tableau de suivi des dossiers programmés suite à son instance de programmation.

En outre, un groupe de travail Suivi-Evaluation s'est formé au niveau national en 2015. Il réunit le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), les Autorités de Gestion, et l'Observatoire du Développement Rural (ODR). Son objectif est d'établir une « bible » de l'évaluation en s'appuyant sur la note d'orientation d'août 2015 du comité de développement rural « suivi des programmes 2014-2020 - tableaux pour les rapports annuels de mise en œuvre » (traduction en français du document Monitoring 2014-2020 – Implementation report tables réalisée par le Ministère de l'Agriculture). Les travaux du groupe de travail portent sur les mesures HSI GC et les indicateurs européens avec pour objectif d'aboutir à un tableau des indicateurs de suivi 2014-2020 précisant : le type d'indicateur, à quelle opération et domaine

prioritaire il s'applique, les consignes de la Commission européenne, des règles communes de gestion, les données à extraire d'ISIS ou d'OSIRIS et comment procéder aux extractions/requêtes. Un groupe de travail restreint issu de ce groupe travaille par ailleurs spécifiquement sur le RAMO (élaboration des tableaux du RAMO et de requêtes pertinentes via l'ODR pour la préparation des RAMO).

Pour les mesures du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC), des extractions du logiciel ISIS sont disponibles pour nous permettre de récolter les données ICHN, MAEC et BIO des différentes campagnes. Un groupe de travail "COMOP" SIGC est également formé au niveau national réunissant le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement et les autorités de gestion. Les questions relatives à l'évaluation des mesures SIGC seront abordées dans ce groupe.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2020. De ce fait, il n'y a pas d'élément à apporter pour les sections 2 d, f et g.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. Durant cette période et dans le cadre du plan de continuité de son activité, la Région Nouvelle-Aquitaine, Autorité de gestion des PDR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, a confirmé l'importance de maintenir les fonctions les plus stratégiques pour les entreprises et bénéficiaires du FEADER : l'instruction des dossiers et la poursuite des paiements des subventions.

Aussi et compte-tenu de ces circonstances exceptionnelles, l'Autorité de Gestion s'est mobilisée pour accompagner les services instructeurs et éviter ainsi que les bénéficiaires ne subissent des conséquences trop lourdes.

Ainsi des mesures provisoires **de simplification des procédures de mise en œuvre du FEADER** ont été établies afin de ne pas entraver le dépôt ainsi que l'instruction des demandes d'aide et de paiement. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau ci-après :

Etape de mise en œuvre	Dispositions de principe	Dispositions dérogatoires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire– COVID-19
Durée et modalités des appels à projet	Dates limites et modalités de mise en œuvre fixées dans chaque appel à projet	Prolongation possible des délais et des modalités de mise en œuvre au cas par cas (sauf AAP avec date limite avant le 16 mars 2020 – pas d'obligation de redéposer sur un nouveau formulaire de demande d'aide si le formulaire a évolué)
Dépôt des demandes d'aide/de paiement	Envoi courrier ou dépôt en main propre Pièces complémentaires originales	Autorisation des envois dématérialisés avec en PJ le formulaire de demande d'aide daté et signé, sous format PDF scanné ou format word avec photo de la signature du bénéficiaire mentionnant Nom, Prénom et qualité du signataire. Autorisation de déposer une demande avec des pièces provisoires.
Délivrance des accusés de réception et de complétude	AR délivrés par courrier et visés par l'autorité compétente	Possibilité d'envoyer les AR par courriel directement par le SI avec mention "AR - procédure spéciale COVID 19"
Modalités de tenue des Comités	Présentiel ou dématérialisé	Qu'elle soit prévue initialement ou non : dématérialisation possible
Décisions d'attribution et avenants	Délais à respecter dans les DJ Signatures des DJ et avenants par les 2 parties	Sans passer par un avenant à la DJ : prolongation de 6 mois de tous les délais inclus dans les DJ, pour toutes les dates comprises entre le 12/03/2020 et le 31/12/2020 à l'exception de la date de début d'éligibilité des dépenses.

	Avenants à réaliser en cas de modification de projet	<p>Autorisation de signature numérique des DJ accompagnées d'un mail de la personne habilitée à signer</p> <p>Modifications de projets peuvent être notifiées par courriel et l'avenant sera régularisé par la suite avec une date d'effet au moment de la demande</p>
Echanges de pièces DR ASP – services instructeurs	Echanges de pièces scannées en format PDF via mail, OSIRIS ou sur une plateforme	Echanges de pièces en format photo autorisés
Paiements	<p>Paiement partiel ou déchéance totale en cas de réalisation partielle</p> <p>Modalités relatives aux VSP - Note de procédure de l'AG du 05/11/2019 (version 2.1)</p>	<p>Si un projet n'a pas pu être achevé du fait de la situation actuelle liée au COVID-19 mais a eu un début de réalisation, le paiement partiel est autorisé même si le projet n'est pas fonctionnel (cas de force majeure)</p> <p>2 dérogations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VSP aménagée (photos géo-localisées ou visites virtuelles) • VSP reportée après la levée de l'état d'urgence sanitaire

Par ailleurs 2020 devait être la septième et dernière année de la programmation 2014-2020 et il est à noter que le retard de programmation des premières années de réalisation du Programme de Développement Rural (PDR) Aquitaine s'est résorbé pour atteindre un taux d'engagement fin 2020 de 98,4 %.

Cependant la procédure législative de la PAC après 2020 n'a pas été achevée suffisamment tôt pour

permettre l'application du nouveau cadre juridique permettant l'établissement et la mise en œuvre dès 2021 du Programme Stratégique National pour la période 2021-2027. Aussi la période de programmation 2014-2020 bénéficie de deux années de programmation supplémentaires en 2021 et 2022, dites « années de transition ». Les dispositifs de la programmation 2014-2020 vont donc être reconduits pour deux années supplémentaires dans un contexte sanitaire (COVID 19) qui en 2020 a fortement impacté l'activité économique.

Afin de préparer cette période de transition et permettre une fin de gestion efficiente du programme en ce moment particulièrement compliqué pour les acteurs économiques, l'Autorité de gestion a notamment mis en place fin 2020 les adaptations suivantes :

- **Relèvement des taux d'aide publique** : Afin de soutenir la reprise de l'activité économique en cette période particulière liée à la crise sanitaire de la COVID 19, une augmentation des taux d'aide publique dans le respect des taux règlementaires a été décidée pour la période transitoire 2021-2022 pour les opérations suivantes :

- TO 4.1.1 Plan de Modernisation des Elevages,
- TO 4.1.3 Investissement dans les exploitations en CUMA
- TO 4.1.E Mécanisation en montagne
- TO 7.6.B Mise en valeur des espaces pastoraux
- TO 4.2.2 Investissements dans les IAA

Cette modification permet de soutenir de manière plus significative les projets agricoles et agroalimentaires en cette période particulièrement risquée pour les investissements.

- **Assistance technique** : la section 15 du PDR a fait l'objet d'une modification visant à utiliser l'option de coûts simplifiés rendue possible par le règlement délégué 2019/1867 de la Commission du 28 août 2019, en utilisant le taux forfaitaire sur la base des paiements effectués dans le cadre du FEADER dans la limite des maquettes actuelles.

- **Opération 1.2 « Projets de démonstration et actions d'information »** : modification visant à simplifier la compréhension de l'opération en intervenant sur :

- la section « Description du type d'opération » : afin de rendre plus simple la présentation du TO et sécuriser l'instruction des projets
- la section « Coûts admissibles » : harmonisation de la présentation des coûts admissible dans les 3 PDR et suppression des coûts pour l'analyse de données spécifiques afin d'élaborer ou d'actualiser des documents supports : l'objectif poursuivi est la simplification de la mise en œuvre et de l'instruction de ce dispositif en supprimant ce type de coût spécifique car il nécessite un traitement et une instruction à part.

- **TO 4.3.A Investissements en faveur des infrastructures liées à l'irrigation agricole** : modification visant à simplifier la compréhension de l'opération en intervenant sur une clarification du plafond de 12% de frais généraux et/ou assistance à maîtrise d'ouvrage, en ouvrant aussi la possibilité de financer des études et diagnostics en dehors du projet de travaux financé à 80% ainsi que la liste des matériels et dépenses éligibles (amélioration de l'efficacité des retenues et canaux : automatisation des vannes, écluses, stations hydrométriques,...).

- **Mesure 10 : sélection des PAEC** modification destinée à utiliser la procédure prévue par le cadre national de sélection des PAEC et ce sans forcément avoir recours à un appel à projet annuel. Ainsi, il a été

supprimé la référence obligatoire aux appels à projet/candidature dans le PDR. L'examen en CRAEC des candidatures de PAEC reste en effet la procédure la plus transparente et la plus efficace pour assurer la bonne mise en œuvre partagée des MAEC sur le territoire.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	617 655 518,00	65,99	61,35

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	617 655 518,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	617 655 518,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Les 3 programmes de développement rural de Nouvelle-Aquitaine mentionnent, dans leur section 17, le rôle, les missions, les instances de pilotage et les moyens de mise en œuvre d'un réseau rural régional (RRNA).

Une présentation de la gouvernance et des missions confiées au RRR a été réalisée lors des Comités de suivi du 21 juin 2017, du 27 juin 2018, du 17 octobre 2019 et du 05 novembre 2020. Le RRNA a un éventail de missions larges et riches, permettant de répondre aux objectifs définis par l'Europe.

A l'échelle régionale, il s'agit de décliner de façon opérationnelle les objectifs mentionnés par la Commission. Le RRNA doit ainsi :

- Animer, avec un caractère opérationnel et depuis un ancrage territorial régional, la mise en réseau des acteurs régionaux de développement rural, en lien avec les autres échelons,
- Communiquer sur la mise en œuvre des PDR et leurs résultats afin de donner à voir l'action publique au cœur des territoires ruraux et favoriser l'émergence de nouveaux projets,
- Capitaliser, via une mission de veille et de repérage, sur les expériences menées afin de favoriser le transfert de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques et la qualité des projets,
- Décloisonner les relations entre acteurs du développement rural afin de promouvoir les actions transversales et multisectorielles, souvent vectrices d'innovation.

Le RRNA a, également, pour objectifs spécifiques de :

- diffuser de l'information sur le contenu des trois PDR et sur les opérations financées,
- mettre en relation les acteurs ruraux, potentiels bénéficiaires du FEADER,
- faire échanger des idées, capitaliser les expériences, générer des analyses, apporter un regard critique et innovant,
- favoriser l'atteinte des cibles fixées dans le PDR,
- apporter à l'Autorité de Gestion des éléments de justification pour ajuster les programmes européens,
- organiser des moments de réflexion sur des thématiques particulières liées aux mesures de développement rural,
- proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et d'échanges d'expériences et un accompagnement collectif sur des sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG,
- valoriser les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR,
- réaliser l'articulation avec le Réseau Rural National, notamment la remontée de données et relayer ses communications pour favoriser l'émergence de projets, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation,
- participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses

informations.

La coordination et l'animation du Réseau rural régional Nouvelle-Aquitaine se fait par un agent référent, au sein des équipes de la Région, appuyé par une cellule d'animation externe chargée d'animer les activités du réseau pour les 3 PDR sur la période 2018-2020.

La sélection de cette cellule d'animation s'est faite par le biais de la commande publique (prestation) dont les éléments préparatifs de recrutement avaient été élaborés fin 2017.

Fin 2020, un avenant a prolongé d'un an la durée d'exécution du marché, jusqu'au 31/12/2021, en particulier en raison du contexte sanitaire, et du retard d'exécution courant 2019 en raison de la vacance du poste dédié à l'animation du Réseau.

Un cahier des charges avait été établi sur la base des missions suivantes :

- Travailler sur les exemples de projets du PDR en lien avec le RRN,
- Proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et un accompagnement collectif sur des sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG
- Mettre en commun les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR
- Relayer les communications émanant du Réseau rural national pour favoriser l'émergence de projet, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation
- Participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses informations

Un Comité de Pilotage associant les services de l'Etat (DRAAF, DREAL et SGAR) et les services opérationnels de la Région a été mis en place en début d'année 2019. Il s'est réuni le 29 mai 2019, le 23 janvier et le 13 novembre 2020.

L'Assemblée Générale de lancement du Réseau s'est tenue le 19 juin 2019. Elle rassemblée plus de 70 participants. L'Assemblée Générale intermédiaire, prévue initialement en juin 2020, a été réalisée en distanciel, après plusieurs reports dus à la crise sanitaire. Elle s'est tenue le 15 décembre 2020 et a réuni 69 participants.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'année 2020 a été marquée par une mise en œuvre active du plan d'action du Réseau, en dépit de la crise sanitaire :

Mise à jour de la base de données des membres de l'Assemblée Générale, notamment à l'issue des élections locales : 1.650 contacts (collectivités, administrations, organismes de développement, organismes économiques, établissements d'enseignement agricole, associations,...),

Pilotage du Réseau :

2 COPIL, le 23 janvier et le 13 novembre, ont permis de donner les orientations du Réseau pour l'année, de préparer l'Assemblée Générale, et de valider le principe d'une prolongation de la durée d'exécution du marché concernant la cellule d'animation du réseau.

Les grands évènements du Réseau :

- Séminaire Thématique Mobilités le 25/02/2020, à Aureilhan (40)

- Séminaire Thématique Numérique et Tiers lieux > organisé pour le 09/10/2020 et annulé > report sur format distanciel début 2021.
- Assemblée Générale du Réseau, organisée pour juin puis reportée 2 fois à l'automne, réalisée en distanciel le 15/12/2020, 69 participants.

Le réseautage :

- Réunion des réseaux ruraux régionaux (AG) le 20 janvier.
- Participation au Webinaire « Les territoires ruraux en action face au Covid » organisé le 07 mai par le RRN.
- Participation aux visioconférences régulières des Réseaux Ruraux Régionaux.
- Participation, tenue d'un stand et animation d'un atelier au Séminaire national sur la Coopération LEADER, du 10 au 12 février.

Les productions du réseau :

- La réalisation et la communication du Guide méthodologique « Evaluation du programme LEADER 2014-2020 à l'échelle d'un Groupe d'Action Locale ». NB : guide mis à disposition des autres Réseaux Ruraux, national et régionaux.
- Une contribution à l'évaluation des PDR avec analyse des RAMO 2019 des GAL, et la rédaction de Résumés citoyens LEADER Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.
- La rédaction de fiches de capitalisation de projets.
- Un état des lieux de la mesure 19.3 – Coopération de LEADER.

La communication :

- Le réseau rural communique à travers deux pages web, une hébergée sur le site du Réseau Rural Français <https://www.reseaurural.fr/region/nouvelle-aquitaine> et la deuxième sur le site l'Europe en Nouvelle-Aquitaine <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/urbain-et-rural/le-reseau-rural-en-nouvelle-aquitaine.html>
- 3 newsletters ont été publiées en 2020 + 1 flash « COVID 19 – les territoires se réinventent ».
- 2 flashes Coopération, à destination des GAL LEADER, ont été publiés.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Afin de présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée.

Cette stratégie s'appuie sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux.

Une synergie avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée.

Une démarche participative associant les partenaires clés de la région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. Il est recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais.

En cette fin de programmation, la communication a été essentiellement dirigée vers le grand public.

Certaines actions de communication ont fait l'objet d'adaptations compte tenu des circonstances sanitaires :

- Le Joli Mois de l'Europe s'est adapté en version digitale
 - Les structures étaient invitées à inscrire leurs actions sur une page dédiée au Joli Mois de l'Europe et à utiliser le #JMEurope sur tous les réseaux sociaux,
 - Sur les réseaux sociaux : Mise en lumière de bénéficiaires de fonds européens mettant à profit leurs compétences pendant le confinement, <https://bit.ly/3fD1Khj> et promotion des sites culturels et touristiques de la Nouvelle-Aquitaine accompagnés par des fonds européens <https://bit.ly/3wl001M>

Statistiques : 50 évènements digitalisés,

- Diffusion de communiqués de presse relatifs au plan de relance de la Commission européenne <https://bit.ly/3udMZp7>

Pour assurer la notoriété des programmes européens et témoigner de l'action de l'Europe dans le quotidien des néo-Aquitains :

- Diffusion de communiqués de presse déclinés par Départements sur des projets financés par l'Europe
- Une série de 11 vidéos dans lesquelles des bénéficiaires témoignent <http://bit.ly/nouvelle-aquitaine-europe>. Utilisation : Webinaire, réseaux sociaux, internet, mise à disposition des partenaires
- Partenariat avec Toute l'Europe avec une mise en lumière régulière de projets et d'actions dans le cadre d'une rubrique consacrée à l'Europe dans les régions françaises <https://www.touteurope.eu/dossier/l-europe-dans-les-regions-francaises/> Touteurope.eu est le site de référence sur les questions européennes, premier site francophone d'information pédagogique sur l'Union européenne.

Actions récurrentes :

- Un accompagnement des bénéficiaires dans leurs obligations de publicité. Sont à leur disposition des notices sur les obligations de publicité, des autocollants Europe dans plusieurs formats, une plaque générique, des vidéos. Ces supports ainsi que les maquettes d'affiche A3, panneau de chantier, plaque, logos sont téléchargeables sur le site internet : http://bit.ly/obligations_comUE
- Une mise en ligne régulière sur le site internet a vocation à informer le grand public, les porteurs de projets et à accompagner les partenaires et les bénéficiaires. <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr> Des pages sont dédiées au FEADER <https://bit.ly/3dufSXq> et <https://bit.ly/3drfxoh> et les appels à projets sont mis en ligne régulièrement <https://bit.ly/31H0SQs>

Statistiques du site internet : 140 596 pages vues en 2020 soit 11 716 pages vues par mois

Pages les plus consultées :

1-« Programmes européens 2021-2027 » page informant le partenariat de la nouvelle programmation

2-« Appels à projets » rubrique qui correspond à l'ensemble des appels à projets concernant le

territoire de la Nouvelle-Aquitaine

3-Moteur de recherche sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine.eu

4-« Je suis un bénéficiaire » page permettant au bénéficiaire de fonds européens d'accéder au dépôt et au suivi de son dossier

5-« J'ai un projet » page avec un moteur de recherche permettant d'aiguiller un bénéficiaire potentiel sur un contact pour son projet : Nombre de mails envoyés en 2020 aux services thématiques concernés / 169 (97 en 2019)

6-« Que soutient l'Europe dans ma région » page présentant les différents types d'aides européennes possibles en Nouvelle-Aquitaine

- Présence sur les réseaux sociaux <https://www.facebook.com/Europeennouvelleaquitaine> et <https://twitter.com/UEenNvelleAqui> pour mieux faire connaître l'action de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine auprès du grand public

Statistiques réseaux sociaux (nombre d'abonnés):

Twitter : 2818

Facebook : 2524

- Tous les 2 mois, après chaque instance de consultation, un communiqué de presse permet d'informer la presse des derniers projets programmés. <https://bit.ly/3udMZp7>

Statistiques : Plus de 50 retombées presse recensées

Nombre de Communiqués de presse : 4

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	11-09-2018
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Oui
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Oui
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12-11-2018

Liste des instruments financiers

Nom de l'instrument financier	Type d'instrument financier	Fonds de fonds associé
Alter'NA	Fund of funds	
Alter'Na	Fund of funds specific fund	Alter'NA

I. Identification of the programme and priority or measure from which support from the ESI Funds is provided (Article 46(2)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
1. Priority axes or measures supporting the financial instrument, including fund of funds, under the ESI Fund programme.	
1.1 Reference (number and title) of each priority axis or measure supporting the financial instrument under the ESI Fund programme	M04 - Investments in physical assets (art 17)
2. Name of ESI Fund(s) supporting the financial instrument under the priority axis or measure	EAFRD
3.01 Amount of ESI Fund committed in the Funding Agreement to the individual focus areas(s) referred to in art 5 of 1305/2013 by measure	M04 / 2A: 8,600,000.00 Total: 8,600,000.00
3.1. Amount of ESI Funds committed to this thematic objective	T03: 8,600,000.00 Total: 8,600,000.00
4. other ESI Fund programmes providing contribution to the financial instrument	
4.1. CCI number of each other ESI Fund programme providing contributions to the financial instrument	2014FR06RDRP054, 2014FR06RDRP074
30. Date of completion of the ex ante assessment	Sep 11, 2018
31. Selection of bodies implementing financial instrument	
31.1. Has selection or designation process already been launched	Yes
II. Description of the financial instrument and implementation arrangements (Article 46(2)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
5. Name of the financial instrument	Alter'NA
6. Official address/place of business of the financial instrument (name of the country and city)	Région Nouvelle-Aquitaine 14 rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX Cedex - France
7. Implementation arrangements	
7.1. Financial instruments set up at Union level, managed directly or indirectly by the Commission referred to in Article 38(1)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013, supported from ESI Fund programme contributions	No
7.1.1. Name of the Union-level financial instrument	
7.2. Financial instrument set up at national, regional, transnational or cross-border level, managed by or under the responsibility of the managing authority referred to in Article 38(1)(b), supported from ESI Fund programme contributions under point (a), (b), (c) and d) of Article 38(4) of Regulation (EU) No	

1303/2013	
7.3. Financial instrument combining financial contribution from MA with EIB financial products under European Fund for Strategic Investment in accordance with Article 39a, referred to in Article 38(1)(c)	Entrustment of implementation tasks, through the direct award of a contract
8. Type of the financial instrument	Fund of funds
10. Legal status of the financial instrument, pursuant to Article 38(6) and Article 39a(5)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013 (for financial instruments referred to in Article 38(1)(b) and (c) only): fiduciary account opened in the name of the implementing body and on behalf of the managing authority or separate block of finance within a financial institution	Separate block of finance
III. Identification of the body implementing the financial instrument, and the body implementing fund of funds where applicable, as referred to under point (a), (b) and (c) of Article 38(1) of Regulation (EU) No 1303/2013 (Article 46(2)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
11. Body implementing the financial instrument	
11.1. Type of implementing body pursuant to Article 38(4) and Article 39a(5) of Regulation (EU) No 1303/2013: existing or newly created legal entity dedicated to implementing financial instruments; the European Investment Bank; the European Investment Fund; international financial institution in which a Member State is a shareholder; a publicly-owned bank or institution, established as a legal entity carrying out financial activities on a professional basis; a body governed by public or private law; managing authority undertaking implementation tasks directly (for loans or guarantees only)	European Investment Fund
11.1.1. Name of the body implementing the financial instrument	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Official address/place of business (country and town name) of the body implementing the financial instrument	37B, avenue JF Kennedy, L-2968 Luxembourg, LUXEMBOURG
12. Procedure of selecting the body implementing the financial instrument: award of a public contract; other procedure	Designation of the EIB, EIF or international financial institutions
12.1. Description of the other procedure of selecting the body implementing the financial instrument	
13. Date of signature of the funding agreement with the body implementing the financial instrument	Nov 12, 2018
IV. Total amount of programme contributions, by priority or measure, paid to the financial	

instrument and management costs incurred or management fees paid (Article 46(2)(d) and (e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
14. Total amount of programme contributions committed in the funding agreement (in EUR)	M04: 23,152,110.00 Total: 23,152,110.00
14.1. out of which ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 8,600,000.00 Total: 8,600,000.00
14.1.1. out of which ERDF (in EUR) (optional)	
14.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR) (optional)	
14.1.3. out of which ESF (in EUR) (optional)	
14.1.4. out of which EAFRD (in EUR) (optional)	M04: 8,600,000.00 Total: 8,600,000.00
14.1.5. out of which EMFF (in EUR) (optional)	
15. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument (in EUR)	M04: 23,152,110.00 Total: 23,152,110.00
15.1. out of which amount of ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 8,600,000.00 Total: 8,600,000.00
15.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
15.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
15.1.3. out of which ESF (in EUR)	
15.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	M04: 8,600,000.00 Total: 8,600,000.00
15.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
15.2. out of which total amount of national co-financing (in EUR)	M04: 14,552,110.00 Other: 0.00 Total: 14,552,110.00
15.2.1. out of which total amount of national public funding (in EUR)	M04: 14,552,110.00 Total: 14,552,110.00
15.2.2. out of which total amount of national private funding (in EUR)	
16. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument under Youth Employment Initiative (YEI) (in EUR)	
17. Total amount of management costs and fees paid out of programme contributions (in EUR)	M04: 250,698.59 Total: 250,698.59
17.1. out of which base remuneration (in EUR)	M04: 248,024.38 Total: 248,024.38
17.2. out of which performance-based remuneration (in EUR)	M04: 2,674.21 Total: 2,674.21
18. Capitalised management costs or fees pursuant to Article 42(2) of Regulation (EU) No 1303/2013	

(relevant only for final report) (in EUR)	
19. Capitalised interest rate subsidies or guarantee fee subsidies pursuant to Article 42(1)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant to final report only) (in EUR)	
20. Amount of programme contributions for follow-on investments in final recipients pursuant to Article 42(3) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
21. Contributions of land and/or real estate in the financial instrument pursuant to Article 37(10) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
VI. The performance of the financial instrument, including progress in its set-up and in selection of bodies implementing the financial instrument (including the body implementing a fund of funds) (Article 46(2)(f) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
32. Information whether the financial instrument was still operational at the end of the reporting year	Yes
32.1. If the financial instrument was not operational at the end of the reporting year, date of the winding-up	
VII. Interest and other gains generated by support from the ESI Funds to the financial instrument, programme resources paid back to financial instrument from investments as referred to in Articles 43 and 44, amounts used for differentiated treatment as referred to in Article 43a, and the value of equity investments with respect to previous years (Article 46(2)(g) and (i) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
35. Interest and other gains generated by payments from ESI Funds to the financial instrument (in EUR)	0.00
37. Amounts of resources attributable to ESI Funds used in accordance with Article 44 and 43a	0.00
37.1. out of which amounts paid for differentiated treatment of investors operating under the market economy principle, who provide counterpart resources to the support from the ESI Funds to the financial instrument or who co-invest at the level of final recipient (in EUR)	0.00
37.2. out of which amounts paid for the reimbursement of management costs incurred and payment of management fees of the financial instrument (in EUR)	0.00
37.3. out of which amounts to cover losses in the nominal amount of the ESI Funds contribution to the financial instrument resulting from negative interest, if such losses occur despite active treasury	0.00

management by the bodies implementing financial instruments (in EUR)	
VIII. Progress in achieving the expected leverage effect of investments made by the financial instrument and value of investments and participations (Article 46(2)(h) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	
38.1. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (in EUR)	14,552,110.00
38.1A. Contributions under EIB financial product committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (only for the instruments under Article 38(1)(c)) (in EUR)	0.00
38.2. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds paid to the financial instrument (in EUR)	14,552,110.00
38.2.1. out of which public contributions (EUR)	14,552,110.00
38.2.2. out of which private contributions (EUR)	0.00
38.2A. Contribution under EIB financial product paid to FI (only for the instruments under Article 38(1)(c)) (in EUR)	0.00

1.1 Reference (number and title) of each priority axis or measure supporting the financial instrument under the ESI Fund programme	M04 - Investments in physical assets (art 17)
3.01 Amount of ESI Fund committed in the Funding Agreement to the individual focus areas(s) referred to in art 5 of 1305/2013 by measure	
3.1. Amount of ESI Funds committed to this thematic objective	
II. Description of the financial instrument and implementation arrangements (Article 46(2)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
5. Name of the financial instrument	Alter'Na
6. Official address/place of business of the financial instrument (name of the country and city)	Région Nouvelle-Aquitaine 14 rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX CEDEX - FRANCE
8. Type of the financial instrument	Fund of funds specific fund
8.2. Related Fund of Funds	Alter'NA
8.1. Tailor-made or financial instruments complying with standard terms and conditions i.e. "off-the-shelf instruments"	Tailor-made
9. Type of products provided by financial instrument: loans, micro-loans, guarantees, equity, or quasi-equity investments, other financial product or other support combined within the financial instrument pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
9.0.1. Loans (\geq EUR 25,000)	No
9.0.2. Micro-loans ($<$ EUR 25,000 and provided to micro-enterprises) according to SEC/2011/1134 final	No
9.0.3. Guarantees	Yes
9.0.4. Equity	No
9.0.5. Quasi-equity	No
9.0.6. Other financial products	No
9.0.7. Other support combined with a financial instrument	No
9.1. Description of the other financial product	
9.2. Other support combined within the financial instrument: grant, interest rate subsidy, guarantee fee subsidy pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
10. Legal status of the financial instrument, pursuant to Article 38(6) and Article 39a(5)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013 (for financial instruments referred to in Article 38(1)(b) and (c) only): fiduciary account opened in the name of the implementing body and on behalf of the managing authority or	Separate block of finance

separate block of finance within a financial institution	
III. Identification of the body implementing the financial instrument, and the body implementing fund of funds where applicable, as referred to under point (a), (b) and (c) of Article 38(1) of Regulation (EU) No 1303/2013 (Article 46(2)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
11. Body implementing the financial instrument	
11.1. Type of implementing body pursuant to Article 38(4) and Article 39a(5) of Regulation (EU) No 1303/2013: existing or newly created legal entity dedicated to implementing financial instruments; the European Investment Bank; the European Investment Fund; international financial institution in which a Member State is a shareholder; a publicly-owned bank or institution, established as a legal entity carrying out financial activities on a professional basis; a body governed by public or private law; managing authority undertaking implementation tasks directly (for loans or guarantees only)	European Investment Fund
11.1.1. Name of the body implementing the financial instrument	Fonds européen d'investissement
11.1.2. Official address/place of business (country and town name) of the body implementing the financial instrument	37 B Avenue JF Kennedy L-2968 LUXEMBOURG
12. Procedure of selecting the body implementing the financial instrument: award of a public contract; other procedure	Designation of the EIB, EIF or international financial institutions
12.1. Description of the other procedure of selecting the body implementing the financial instrument	
13. Date of signature of the funding agreement with the body implementing the financial instrument	Nov 12, 2018
IV. Total amount of programme contributions, by priority or measure, paid to the financial instrument and management costs incurred or management fees paid (Article 46(2)(d) and (e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
14. Total amount of programme contributions committed in the funding agreement (in EUR)	M04: 20,836,899.00 Total: 20,836,899.00
14.1. out of which ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 7,829,760.00 Total: 7,829,760.00
14.1.1. out of which ERDF (in EUR) (optional)	
14.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR) (optional)	
14.1.3. out of which ESF (in EUR) (optional)	
14.1.4. out of which EAFRD (in EUR) (optional)	M04: 7,829,760.00

	Total: 7,829,760.00
14.1.5. out of which EMFF (in EUR) (optional)	
15. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument (in EUR)	M04: 20,836,899.00 Total: 20,836,899.00
15.1. out of which amount of ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 7,829,760.00 Total: 7,829,760.00
15.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
15.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
15.1.3. out of which ESF (in EUR)	
15.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	M04: 7,829,760.00 Total: 7,829,760.00
15.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
15.2. out of which total amount of national co-financing (in EUR)	M04: 13,007,139.00 Other: 0.00 Total: 13,007,139.00
15.2.1. out of which total amount of national public funding (in EUR)	M04: 13,007,139.00 Total: 13,007,139.00
15.2.2. out of which total amount of national private funding (in EUR)	
16. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument under Youth Employment Initiative (YEI) (in EUR)	
17. Total amount of management costs and fees paid out of programme contributions (in EUR)	M04: 42,367.73 Total: 42,367.73
17.1. out of which base remuneration (in EUR)	M04: 39,104.30 Total: 39,104.30
17.2. out of which performance-based remuneration (in EUR)	M04: 3,263.43 Total: 3,263.43
18. Capitalised management costs or fees pursuant to Article 42(2) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant only for final report) (in EUR)	
19. Capitalised interest rate subsidies or guarantee fee subsidies pursuant to Article 42(1)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant to final report only) (in EUR)	
20. Amount of programme contributions for follow-on investments in final recipients pursuant to Article 42(3) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
21. Contributions of land and/or real estate in the financial instrument pursuant to Article 37(10) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	

V. Total amount of support paid to final recipients, or to the benefit of final recipients, or committed in guarantee contracts by the financial instrument for investments in final recipients, by ESI Funds programme and priority or measure (Article 46(2)(e) of Regulation (EU) No 1303/2013)

22. Name of financial product offered by the financial instrument	Premières pertes d'un portefeuille de prêts
22.1. Type of financial product offered by the financial instrument	Guarantee
24. Total amount of programme contributions committed in this loan, guarantee, equity, quasi-equity or other financial product contracts with final recipients (in EUR)	M04: 4,639,680.00 Total: 4,639,680.00
24.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 2,165,338.66 Total: 2,165,338.66
25. Total amount of programme contributions paid to final recipients through this loan, micro-loans, equity or other products, or, in the case of guarantee, committed for loans paid to final recipients, by product (in EUR)	M04: 4,014,786.79 Total: 4,014,786.79
25.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 1,873,701.00 Other: 0.00 Total: 1,873,701.00
25.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
25.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
25.1.3. out of which ESF (in EUR)	
25.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	M04: 1,873,701.00 Total: 1,873,701.00
25.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
25.2. out of which total amount of national public co-financing (in EUR)	M04: 2,141,085.79 Total: 2,141,085.79
25.3. out of which total amount of national private co-financing (in EUR)	
26. Total value of loans actually paid to final recipients in relation to the guarantee contracts signed (EUR)	29,181,013.47
26.1. Total value of new debt finance created by the SME Initiative (CPR Art. 39 (10) b)	
27. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product contracts signed with final recipients, by product	M04: 189.00 Total: 189
28. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product investments made in final recipients, by product	M04: 189.00 Total: 189
29. Number of financial recipients supported by the	M04: 160.00

financial product	Total: 160
29.1. out of which large enterprises	
29.2. out of which SMEs	M04: 160.00 Total: 160
29.2.1. out of which microenterprises	M04: 159.00 Total: 159
29.3. out of which individuals/natural persons	
29.4. out of which other type of final recipients supported	
29.4.1. description of other type of final recipients supported	
33. Total number of guarantees provided and called due to the loan default	0
34. Total amount committed for guarantees provided and called due to loan default (in EUR)	0.00
39. Expected and achieved leverage effect, by reference to the funding agreement	
39.1. Expected leverage effect for guarantee, by reference to the funding agreement	5.00
39.2. Achieved leverage effect at the end of reporting year for guarantee	15.42
39.3. Investment mobilised through ESIF financial instruments for guarantee (Optional)	25.71
VI. The performance of the financial instrument, including progress in its set-up and in selection of bodies implementing the financial instrument (including the body implementing a fund of funds) (Article 46(2)(f) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
32. Information whether the financial instrument was still operational at the end of the reporting year	Yes
32.1. If the financial instrument was not operational at the end of the reporting year, date of the winding-up	
VII. Interest and other gains generated by support from the ESI Funds to the financial instrument, programme resources paid back to financial instrument from investments as referred to in Articles 43 and 44, amounts used for differentiated treatment as referred to in Article 43a, and the value of equity investments with respect to previous years (Article 46(2)(g) and (i) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
35. Interest and other gains generated by payments from ESI Funds to the financial instrument (in EUR)	0.00
36. Amounts repaid to the financial instrument attributable to support from ESI Funds by the end of the reporting year (in EUR)	0.00
36.1. out of which capital repayments (in EUR)	0.00

36.2. out of which gains, other earnings and yields (in EUR)	0.00
37. Amounts of resources attributable to ESI Funds used in accordance with Article 44 and 43a	0.00
37.1. out of which amounts paid for differentiated treatment of investors operating under the market economy principle, who provide counterpart resources to the support from the ESI Funds to the financial instrument or who co-invest at the level of final recipient (in EUR)	0.00
37.2. out of which amounts paid for the reimbursement of management costs incurred and payment of management fees of the financial instrument (in EUR)	0.00
37.3. out of which amounts to cover losses in the nominal amount of the ESI Funds contribution to the financial instrument resulting from negative interest, if such losses occur despite active treasury management by the bodies implementing financial instruments (in EUR)	0.00
VIII. Progress in achieving the expected leverage effect of investments made by the financial instrument and value of investments and participations (Article 46(2)(h) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	
38.1. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (in EUR)	13,007,139.00
38.1A. Contributions under EIB financial product committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (only for the instruments under Article 38(1)(c)) (in EUR)	0.00
38.2. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds paid to the financial instrument (in EUR)	13,007,139.00
38.2.1. out of which public contributions (EUR)	13,007,139.00
38.2.2. out of which private contributions (EUR)	0.00
38.2A. Contribution under EIB financial product paid to FI (only for the instruments under Article 38(1)(c)) (in EUR)	0.00
IX. Contribution of the financial instrument to the achievement of the indicators of the priority or measure concerned (Article 46(2)(j) of Regulation (EU) No 1303/2013)	

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,18	29,14	0,62
		2014-2019			0,18	29,14	
		2014-2018			0,14	22,66	
		2014-2017			0,06	9,71	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020					4,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	10,13	119,84	10,60	125,40	8,45
		2014-2019	7,53	89,08	8,15	96,42	
		2014-2018	5,28	62,46	5,76	68,14	
		2014-2017	6,54	77,37	3,65	43,18	
		2014-2016	4,00	47,32	0,93	11,00	
		2014-2015	2,70	31,94	0,53	6,27	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	167 432 046,27	119,43	104 460 034,27	74,51	140 193 089,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 435 274,08	68,19	1 843 983,13	36,60	5 037 783,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	158 942 352,55	122,21	99 983 009,36	76,87	130 059 835,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			377 919 946,95	105,31	358 850 773,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			89 268 567,52	75,19	118 720 422,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			4 373,00	119,81	3 650,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			1 313 591,58	30,94	4 245 283,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 657 181,79	99,40	2 633 041,78	71,56	3 679 245,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			2 633 041,78	71,56	3 679 245,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 397 237,85	98,66	0,00	0,00	1 416 226,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2020	4,02	72,33	4,02	72,33	5,56
		2014-2019	3,32	59,73	3,32	59,73	
		2014-2018	2,58	46,42	2,58	46,42	
		2014-2017	4,69	84,38	2,01	36,16	
		2014-2016	3,98	71,61	1,14	20,51	
		2014-2015	1,18	21,23	0,64	11,51	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	50 631 512,43	104,07	36 863 835,56	75,77	48 650 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	50 631 512,43	104,07	36 863 835,56	75,77	48 650 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			126 397 130,00	259,81	48 650 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			36 863 835,56	75,77	48 650 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			1 734,00	72,25	2 400,00

Domaine prioritaire 3A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2020	0,63	38,86	0,26	16,04	1,62
		2014-2019	0,54	33,31	0,26	16,04	
		2014-2018	0,40	24,67	0,21	12,95	
		2014-2017	0,49	30,23	0,26	16,04	
		2014-2016	0,20	12,34	0,01	0,62	
		2014-2015	0,02	1,23			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	40 004 321,46	77,13	29 869 731,02	57,59	51 867 924,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 930 734,21	69,13	4 578 988,88	64,20	7 132 075,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			55,00	7,86	700,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	35 073 587,25	78,40	25 290 742,14	56,53	44 735 849,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			103 596 251,07	46,31	223 679 245,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			60,00	66,67	90,00
M04.2							

Priorité P4							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020			10,01	62,97	15,90
		2014-2019			9,13	57,44	
		2014-2018			5,87	36,93	
		2014-2017			4,56	28,69	
		2014-2016					
		2014-2015					
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020			6,52	40,86	15,96
		2014-2019			11,81	74,01	
		2014-2018			7,88	49,38	
		2014-2017			0,27	1,69	
		2014-2016					
		2014-2015					
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2020			10,77	67,50	15,96
		2014-2019			19,38	121,45	
		2014-2018			12,35	77,40	
		2014-2017			12,68	79,47	
		2014-2016			9,13	57,22	
		2014-2015			9,13	57,22	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	566 887 028,52	108,90	489 527 246,82	94,04	520 543 334,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	29 212 888,72	97,53	15 572 824,62	51,99	29 951 887,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			4,00	12,50	32,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	54 181 905,57	96,57	34 293 276,51	61,12	56 108 451,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			89 633,79	32,91	272 340,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	110 447 098,98	133,14	66 686 743,71	80,39	82 955 767,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			44 144,38	48,85	90 360,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			37 137,78	64,17	57 870,00
M13	O1 - Total des dépenses	2014-2020	373 045 135,25	106,12	372 974 401,98	106,10	351 527 229,00

	publiques						
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			160 188,43	133,91	119 622,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			97 188,37	134,73	72 137,26
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			124 567,53	149,09	83 552,21

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2020					0,53
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	9 258 859,55	63,65	4 762 821,01	32,74	14 547 170,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	9 258 859,55	63,65	4 762 821,01	32,74	14 547 170,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			8 477 437,37	23,31	36 367 925,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020					1 300,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			30,00	30,00	100,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	% des terres forestières reboisées au travers du TO 8.4 (hectares)	2014-2020			5,12	99,61	5,14
		2014-2019			4,96	96,50	
		2014-2018			4,49	87,35	
		2014-2017			4,24	82,49	
		2014-2016			1,40	27,24	
		2014-2015			1,00	19,46	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	160 941 444,06	103,64	129 726 171,84	83,54	155 283 018,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	160 941 444,06	103,64	129 726 171,84	83,54	155 283 018,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			10 697 164,36	56,69	18 867 925,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			119 029 007,48	88,23	134 905 660,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			0,00	0,00	1 509 433,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			0,00	0,00	80,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2020					25,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	526 099,37	16,78	1 100 968,30	35,11	3 135 849,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	526 099,37	16,78	1 100 968,30	35,11	3 135 849,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			5 906 638,81	56,51	10 452 830,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			13,00	13,00	100,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2020					130,00	
		2014-2019						
		2014-2018			26,00	20,00		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2020						30,34
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				112,29	156,60	71,70
		2014-2019				112,29	156,60	
		2014-2018				112,29	156,60	
		2014-2017				112,29	156,60	
		2014-2016				112,29	156,60	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	38 144 605,11	37,04	22 318 148,84	21,67	102 970 700,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	16 502 332,74	29,97	6 356 746,15	11,54	55 069 323,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2020			604 787,00	109,96	550 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			15,00	18,75	80,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			7,00	8,75	80,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	21 642 272,37	45,18	15 961 402,69	33,32	47 901 377,00	
M19	O18 - Population	2014-2020			2 036 065,00	156,62	1 300 000,00	

	concernée par les groupes d'action locale						
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2020			22,00	137,50	16,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			389 726,76	77,95	500 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			10 469 516,39	27,79	37 680 377,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			94 806,90	7,58	1 250 000,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			5 007 352,64	59,11	8 471 000,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyen du RAMO 2020	Résumé à l'intention des citoyens	31-05-2021		Ares(2021)4448775	561439253	Résumé citoyen 2020	08-07-2021	nblabene
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP072	Annexe financière (systèmes)	06-07-2021		Ares(2021)4448775	683946799	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP072_fr.pdf	08-07-2021	nblabene

